

ORSTOM
INSTITUT FRANÇAIS
DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT
EN COOPERATION

UR 404

CNRS
CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UA 94

PRATIQUES DE CRISE
ET CONDITIONS SOCIALES A ABIDJAN

1979 – 1985

Claudine VIDAL

Marc LE PAPE

Janvier 1986

AVERTISSEMENT

- Les enquêtes en Côte d'Ivoire ont été effectuées sur financement CNRS en 1978-1979 (Laboratoire de sociologie et géographie africaines, UA 94) et sur financements conjoints du CNRS (UA 94) et de l'ORSTOM (UR 404 - Département D), en 1985. Les autorisations de recherches ont été délivrées par le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique - d'abord, par la Direction des Enseignements supérieurs, ensuite, par la Direction de la Programmation, du Financement, de la Formation et de la Promotion des personnels de la recherche scientifique.

- L'enquête 1979 a repris le questionnaire élaboré et utilisé, en 1978, pour un sondage sur 3200 ménages abidjanais, sondage qui préparait les études de Budget-consommation proprement dites. Notre programme était un développement des résultats de ce sondage qui ont été publiés par la Direction de la Statistique à Abidjan. Nous voulions surtout mieux connaître l'organisation des ménages de milieux populaires et moyens. Il est sûr que nos résultats ne peuvent être extrapolés sans des sondages mieux construits que nos points. Il s'agit, dans ce rapport, d'observer quelles corrélations sont pertinentes à l'échelle des échantillons et seulement à cette échelle (chapitre III), et comment elles sont vécues par des individus (chapitre IV).

En 1985, le deuxième passage sur ces points ne visait pas à retrouver les mêmes ménages qu'en 1979 mais à repasser dans les mêmes logements ou dans des logements comparables en situation et en qualité - quand nous avons pu suivre l'histoire de ménages enquêtés en 79, retrouvés en 85, cela a été une chance du point de vue de nos objectifs d'enquête.

N. B. - Deux machines à écrire étaient disponibles au Centre de Petit-Bassam : une IBM électrique et une Olivetti Studio 46, mécanique. La Direction du Centre a bien voulu nous permettre d'utiliser l'Olivetti, en conséquence de quoi nous demandons aux lecteurs d'excuser la frappe inégale de ce rapport.

I ELEMENTS D'UNE CRITIQUE SOCIOLOGIQUE : GRANDES ENQUETES ET CATEGORIES DE DENOMBREMENT

Les grandes enquêtes (+) que nous avons dépouillées ne visaient pas à une sociologie d'Abidjan aussi, nous ne leur ferons pas le procès d'avoir négligé les indicateurs propres à une telle objectivation. Il reste que ces documents sont uniques ce qui crée deux sortes de contraintes. La première tient à ce qu'il faut bien se référer à ces travaux si l'on envisage une approche quantitative des périodes antérieures et donc les passer au crible pour évaluer leur apport possible à la mesure de propriétés sociales. La seconde contrainte, qui relève d'une toute autre nécessité, est déterminée par la demande spécifique des décideurs : recensements, rapports d'urbanisme, études prévisionnelles, enquêtes budget-consommation, etc. utilisent le plus souvent un identique appareil de mesures afin de rester comparables et d'assurer en quelque sorte la validité des résultats les plus récents par une confrontation systématique avec les données précédentes. En conséquence, les concepteurs des études maintiennent des indicateurs qu'ils critiquent explicitement mais qu'ils relancent régulièrement. Il en résulte une naturalisation de ces indicateurs au point que de catégories quasi-obligées de perception de la société abidjanaise, ils finissent par passer, on le verra, pour des catégories sociales empiriques. Nous retiendrons trois de ces indicateurs : le ménage, la catégorie socio-professionnelle, l'habitat.

(+) Recensement d'Abidjan 1955; Les Budgets familiaux des salariés africains en Abidjan (Août-Septembre 1956); Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan, SEMA.

1. Le "ménage INSEE" : Recensement d'Abidjan 1955

Le "ménage INSEE", c'est à dire l'unité de base des recensements pratiqués en France, importé à Abidjan pour le premier recensement, celui de 1955 (1), est resté depuis sans retouche si bien que les enquêtes successives (y compris la nôtre) ont travaillé à partir de cette définition : " un ménage est constitué par l'ensemble des occupants d'un même logement, quels que soient les liens qui les unissent". Le ménage, en tant qu'unité de comptage, est devenu une notion si familière qu'il faut un certain effort pour dégager ses présupposés. D'abord parce qu'elle se prévaut d'une objectivité empirique. Ainsi, contre le reproche adressé à la statistique "d'atomiser" ou de privilégier le fait "individualiste", Héran : " On sait qu'à l'origine, les recensements se faisaient par "feu" et non par tête. La notion actuelle du ménage au sens INSEE prolonge cette tradition. Si le ménage, et non l'individu, constitue encore pour les enquêtes de l'INSEE l'unité d'observation par excellence, c'est, pourrait-on dire, en raison de son coefficient de matérialité bien plus élevé, qualité indispensable à la constitution d'une base de sondage. Le ménage, en effet, est lié au logement (...), saisir l'occupant par le biais de son logement, c'est saisir le contenu par la forme, (...) c'est préférer la solidité du construit à l'éphémère existence des corps(...) " (Economie et statistique, 168, p. 133). "Solidité du construit"? "Coefficient de matérialité"? Encore faut-il que les murs du logement soient assurés par des contreforts invisibles et pourtant obligatoires : une existence juridique, une frontière symbolique qui permet de séparer un logement d'un autre. En fait, si le ménage identifié

par son logement constitue, en France, " l'unité d'observation par excellence ", c'est que cette unité a toutes chances d'incarner un groupe familial doué d'une forte potentialité de médiations économiques, sociales, administratives, etc. Finalement, en supposant la neutralité du logement en tant que catégorie de perception, on sait qu'on ne risque guère de manquer la famille nucléaire à laquelle le ménage est très majoritairement identifié. Si bien qu'assurés de cette coïncidence entre la matérialité du logement et l'appareil des personnes qu'il abrite, les recenseurs introduisent une seconde catégorie autrement moins matériellement objectivable : le chef de ménage.

" Chaque ménage a un chef. Il s'agit de la personne qui s'est déclarée ou a été déclarée comme telle lors du recensement ou de l'enquête". En fait, le "ménage INSEE" n'est pas que l'unité abstraite des comptages statistiques, il s'avère également un condensé de traditions : tradition de perception, tradition sociale.

Il n'est que de l'importer en milieu africain pour s'apercevoir des contenus latents véhiculés par la notion de "ménage". Sur le terrain abidjanais, l'identification d'une unité familiale nucléaire par la co-résidence n'a rien d'établi et cette unité, lorsqu'elle se rencontre, peut n'assurer que des médiations très secondaires entre les individus qui la composent et son environnement social. Quant aux évidences "matérielles" permettant d'isoler un logement, elles n'ont rien de systématique et le cadre bâti ne permet pas toujours de distinguer plusieurs logements là où semble exister un seul ménage, ou bien si l'on veut, de discriminer plusieurs ménages quand n'est perçu qu'un seul

logement. Ainsi, cette recommandation faite aux enquêteurs du Recensement 1955 : " Si les sous-locataires habitent des pièces indépendantes, on considère que ces pièces indépendantes forment un logement distinct pour lequel une feuille collective distincte doit être établie " (p. 97). Dans une concession ancienne, où toutes les pièces donnent sur une cour unique, où des séparations sont matérialisées par un simple rideau, où les membres d'un même groupe familial peuvent occuper des chambres distinctes tandis que des individus qui ne sont pas des parents partagent une pièce, la distinction des ménages INSEE nécessite un constant arbitraire d'enquête : la perception personnelle des enquêteurs, contraints à faire jouer leur intuition, leur flair, bref, leur sens pratique.

Autre importation INSEE : l'état matrimonial et son corollaire, la catégorie "célibataire". Célibat de fait, non de droit : le migrant, venu sans son épouse, sera inscrit comme célibataire, ce qui satisfait à l'esprit du Code Civil prescrivant le devoir de cohabitation mais ne correspond guère aux usages africains. Or, le critère de la co-résidence croisé avec celui de l'âge - 14 ans étant défini comme le seuil de l'âge adulte - accroît le poids numérique des célibataires puisque vont être comptés comme tels des jeunes gens qui dépendent en fait de leurs parents et dont la situation n'est pas comparable à celle d'un père de famille vivant seul à Abidjan.

2. Le classement des activités et des professions en 1955

L'activité collective et la profession ont été codifiées et classées suivant les nomenclatures établies par l'INSEE en 1954, nomenclatures très partiellement adaptables aux situations abidjanaises. Par exemple, la profession [84], la deuxième en importance, regroupant "industriels et commerçants" rassemble 10% des effectifs masculins : il s'agit en fait de commerçants et d'artisans mais sans que soient distingués boutiquiers, patrons d'ateliers, vendeurs sur marché, colporteurs, artisans isolés... En outre, ne sont pas recensés en [84] les menuisiers et ébénistes [59], les tailleurs [49], les maçons [09], pour ne prendre que les plus importantes des professions très largement exercées par des artisans (sans compter peintres, forgerons, mécaniciens, cordonniers, etc...). Deux tableaux seulement classent les actifs masculins en fonction de leur statut : statut croisé avec le lieu de résidence et avec le groupe ethnique (p. 43 et p. 79). Ils distinguent salariés, indépendants (isolés, indépendants, artisans), apprentis, agents de la fonction publique, soit 60% de salariés, 26% d'artisans et 9% de salariés de l'administration. Aucun tableau croisant professions et statuts dans la profession : l'apport sociologique minimum impliqué par ces données faisant défaut, une analyse des interactions entre les activités et leurs déterminations sociales s'avère impraticable en s'appuyant sur le seul recensement.

En l'absence des ventilations des statuts par professions, les tableaux ne fournissent aucune donnée permettant d'introduire des discriminants sociaux de l'activité. Cette classification produit une image de "ville-chantier" (25% de manoeuvres et de maçons), requérant une main-d'oeuvre abondante (presque la moitié des manoeuvres sont âgés de moins de vingt cinq ans), qui coexiste avec un

Tableau des 12 "professions" classées par l'importance des effectifs masculins qu'elles regroupent

Code	Désignation			(d'après tableau AR 7, p. 72-73, <u>Recensement d'Abidjan 1955</u>)
70	Manoeuvres	6946	16%	
84	Industriels et commerçants	4121	10%	
09	Maçonnerie et métiers connexes	3649	9%	
81	Emplois de bureau	2915	7%	
65	Chauffeurs, conducteurs	2777	7%	
19	Mécanique I	2612	6%	
86	Services	2604	6%	
59	Menuiserie, ébénisterie	2101	5%	
04	Marins pêcheurs	1574	4%	
01	Agriculture	1557	4%	
49	Couture, mode	1443	3%	
85	Gardiens	1042	2%	
	Autres	8974	21%	
	Ensemble	33 341	100%	

fort ensemble d'artisans et de commerçants (la catégorie [84] vient au deuxième rang dans ce classement tandis que dans le tableau AR 6, p. 70-71, selon l'activité collective, les commerces mal désignés [80] et non sédentaires [72] regroupent respectivement 3500 et 2824 individus. On voit donc que les catégories ne se recoupent guère d'un tableau à l'autre). Instantané bien trop flou et qui gomme les différences : sur les chantiers, dans les échoppes et sur les marchés, il y avait des fractionnements sociaux bien marqués mais que ce recensement ne traduit pas.

Seulement 1748 femmes, soit 6% des femmes âgées de plus de 14 ans, exerceraient une profession! A l'évidence, le travail féminin a été complètement manqué : cette sous-estimation pose en fait tout le problème de l'invisibilité statistique du travail non réglementé. L'importation et l'usage des indicateurs INSEE effectués par le recensement

de 1955 imposent à la lecture sociologique des limites définitives.

Soit en matière de sociologie des sexes et des pratiques matrimoniales : le recensement découvrirait une société fortement masculinisée et encombrée de jeunes célibataires isolés. " Les hommes parmi les plus jeunes laissent leurs familles dans leurs villages d'origine et viennent seuls en Basse-Côte d'Ivoire rechercher du travail." (p.28) Insistance mise sur le célibat masculin : " 53% des hommes de 14 ans et plus sont célibataires. Nous avons déjà souligné la jeunesse de la population abidjanaise et aussi l'importance de la main-d'oeuvre masculine descendue du Nord." (p.32) Tableaux et commentaires suggèrent donc une importante fraction de citadins temporaires venus trouver sur les chantiers les moyens d'un avenir villageois : fraction dominée, dont les membres, interchangeable, ne disposeraient pas du minimum donnant accès aux stratégies urbaines : un milieu, des possibilités d'organisation.

Une présentation critique des données permet déjà de nuancer cette vision. "La population africaine domiciliée se compose de 65.096 hommes et de 46.829 femmes, soit 139 hommes pour 100 femmes." (p.19) Unique commentaire du tableau de la répartition de la population africaine par sexe et par âge : un rapport global. Il impose évidemment l'image d'un déséquilibre. Notre commentaire relativise cette donnée. Toujours à partir du tableau 2-2I B, voici un autre tableau.

	Hommes		Femmes		On voit que garçons et filles de moins de 14 ans sont en nombre pratiquement égal et forment presque le quart de la population.
- 14 ans	17%	18698	16%	18238	
+ 14 ans	41%	46398	26%	28591	
<u>III1925</u> soit 100%	<u>58%</u>	<u>65096</u>	<u>42%</u>	<u>46829</u>	

Par ailleurs, si l'on considère que la quasi majorité des filles de la classe 14-19 ans se marient, ce qui n'est pas le cas des jeunes hommes de la tranche d'âge équivalente, on obtient un résultat différent du tableau 2.24 A (p.32)

qui constate que 53% (24.879) des hommes de 14 ans et plus sont célibataires : en effet, il suffit de retrancher la classe 14-19 ans (6.587 individus) à l'effectif des célibataires masculins pour que la proportion de ceux-ci passe de 53% à 39%. Ce dernier chiffre est loin d'être négligeable, encore faudrait-il avoir les moyens de le décomposer et de distinguer les célibataires isolés de ceux, les plus jeunes, qui vivent dans un groupe familial, ou de ceux qui se rassemblent en petits collectifs d'originaires d'une même région, collectifs souvent contrôlés par un responsable, plus âgé, ou de ceux, enfin, célibataires à Abidjan mais mariés dans leur pays. Une analyse de ce type n'est pas praticable, de même d'ailleurs que toute observation sur les pratiques familiales de l'époque : aucun tableau concernant les ménages n'a été publié bien que, basé sur ces unités, le questionnaire ait pris en compte les relations des individus au chef de ménage.

3. L'habitat

Le recensement de 1955 envisage une classification de l'habitat selon les qualités physiques de la construction : nombre d'étages, matériaux utilisés, eau et électricité, etc. L'objectivité visée par ces relevés n'est qu'apparente. En réalité, une typologie gouverne la perception de l'habitat selon deux critères : habitat européen, habitat africain; habitat destructible ou non, c'est à dire qui peut être considéré à bon droit ou non comme une mise en valeur acceptable de la concession foncière. La dichotomie est matérialisée par deux questionnaires différents. " La feuille d'immeuble donne des renseignements concernant les immeubles de construction européenne (...). Les feuilles de construction en concession fournissent des données analogues pour les constructions typiquement africaines" (p. 11).

Pour ces dernières, la description établit le caractère plus ou moins provisoire de la construction : murs en dur, banco, bois, tôle, paillote et toiture en béton, tôle ou fibro-ciment, papier goudronné, végétale (p. 101).

Or, les tableaux ventilant ces classifications n'ont pas été publiés, ce qui laisse sans réponse nombre de questions. Par exemple, les résultats concernant population européenne et population africaine sont présentés séparément. Il y a cependant moyen de recomposer l'ensemble par quartiers. Ainsi, le quartier Plateau-Cocody ne rassemble, à l'époque, que 9% de la population totale : 56% de la population non africaine et 5,2% de la population africaine, cette dernière étant cependant majoritaire à 57% dans le quartier. Dans quel habitat se répartissait cette population "indigène" du Plateau? Dans des immeubles de construction "européenne" ou dans des constructions "typiquement africaines"?

4. La typologie dualiste de la famille : 1956-1963

Les enquêtes globales d'après 1955 affineront, pousseront les analyses plus en détail. Cependant, les indicateurs de base demeureront fondamentalement semblables, même s'ils reçoivent quelques adaptations au terrain.

En 1956, une enquête complétait le recensement : les budgets familiaux des salariés africains en Abidjan. En dehors de ses résultats, cette enquête a l'intérêt d'avoir clairement montré la difficulté de trouver à Abidjan des "ménages" qui correspondent aux unités familiales étudiées en Europe, aussi la partie méthodologique introductive est-elle le récit d'une série d'exclusions de ménages dont l'organisation était par trop différente du modèle. De ce fait, auront été exclus " en raison de leur condition particulière de vie " ou de la " trop grande complexité de leurs budgets familiaux " les ménages dont le chef de famille n'était pas un salarié, les ménages de célibataires, les ménages comportant plus

de trois adultes, les ménages comportant plus de deux salaires (p. 12). Finalement, les budgets comparés seront ceux d'employés, de manoeuvres, d'ouvriers et de fonctionnaires dont les pratiques familiales ont été pré-sélectionnées de manière à ce qu'elles réalisent au plus près le type famille "restreinte", tandis que les familles "composites" ont été écartées.

Les choix effectués par les concepteurs de cette enquête avaient le mérite d'être explicites. Par la suite, la famille conjugale deviendra la norme des recensements : restreinte quand elle est purement nucléaire, étendue ou élargie quand elle inclut des non-descendants directs du chef de ménage. L'habitude de classer les "ménages" abidjanais par référence au groupe conjugal se cristallisera au point que la distinction entre "familles simples" et "familles étendues" deviendra un dualisme reconnu comportant les conséquences en général propres à ce mode de représentation : chacun des deux termes de l'opposition, étant rechargé de significations à mesure que les enquêtes se succèdent, l'indicateur à usage statistique est devenu substance; c'est ainsi que l'on en viendra à confronter familles "modernes" et familles "traditionnelles", on mettra en rapport habitudes de "solidarité" et traditionalisme des pratiques familiales, etc.

Le volume 6 de l'enquête SEMA (Structures et transformation des groupements domestiques d'Abidjan, Juillet 1965) tente, il est vrai, d'explicitier plus que les enquêtes qui la précèdent et mieux que celles qui la suivent le contenu de l'opposition groupe "conjugal" / groupe "étendu" par des références à l'ethnologie de l'époque. Le groupe conjugal n'est pas considéré comme une innovation, car il existerait traditionnellement (référence faite aux travaux de Denise Paulme sur les Bété), cependant, majoritaire à Abidjan, il est reconnu comme un trait urbain. Le rapport tente également - c'est une originalité - une approche dynamique : la famille conjugale est-elle un "aboutissement ou un simple

stade dans un processus conduisant à la constitution de groupes étendus" (p.71)? Dans cette optique, ils éprouvent une méthode d'évaluation qui met en rapport l'âge du chef de logement et le type de son "groupe" (le type conjugal s'avère plus "étendu" que dans les autres enquêtes, car il inclut les affins célibataires du chef de logement et de son (ses) épouse (s)). Quant à l'analyse des groupes étendus, elle "ethnologise" en référence au fonctionnalisme et recourt à un principe de description strictement culturaliste qui fait abstraction des facteurs urbains.

N'ayant pas réussi à se déprendre du dualisme initial, le rédacteur résout la difficulté par un dédoublement de l'approche : sociologique pour le type conjugal, ethnologique pour le type étendu. Reste que ce rapport doute de l'adéquation logement-ménage type INSEE et tente de renverser le point de vue en délimitant le groupement domestique non par le logement qu'il occupe, mais bien plutôt par l'inverse : " (...) le logement est l'expression morphologique adéquate des structures sociales du groupement domestique " (p.4); le fait méritait d'être signalé : à notre connaissance, unique, il ne fera pas école, même pas dans les autres publications de cette enquête.

5. Les strates d'habitat : l'enquête SEMA

L'enquête SEMA fut la première à introduire les "strates d'habitat", catégorie qui fera fortune : le classement des Abidjanais en "strates d'habitat" deviendra la référence de toutes les procédures de sondage organisant les enquêtes, jusqu'à devenir une variable à tout faire et même, dans un cas récent, à subir une transmutation et passer pour une structure de classes sociales. C'est pourquoi on s'arrêtera un peu sur ce moment fondateur.

Cette enquête - réalisée du 24 Février 1963 au 18 Avril 1964 (rapport n°2, p.20 et 26) - devait débiter par une "enquête démographique" (rapport n°3, 2 tomes, SEMA, Octobre 1964, Etat de la population d'Abidjan en 1963) pour lequel un plan de sondage a été établi qui résultait d'un "découpage" de la ville en cinq strates d'habitat (rapport n°2, tome I, p.6-17). Ces strates furent définies à partir d'une étude préalable "d'un mois" (id. p.16) et à l'aide de fort peu de documents ("absence de tout fichier de logements", rapport n°2, 6).

Il y a des exigences préalables auxquelles les strates d'habitat doivent être conformes, quelles que soient les réalités abidjanaises :

- 1) elles doivent remplacer les documents écrits qui, en France, permettent de construire des unités de sondage par des indices matériels aussi sûrs et stables que des documents. Cette intention conduit à retenir des signes matériels de repérage.
- 2) elles doivent représenter différents degrés "d'adaptation à la vie urbaine" (rapport n° 2, p.7).

Soit la première exigence. Elle commande en effet très nettement le choix et la définition des strates d'habitat.

En témoigne la terminologie adoptée :

- A: habitat de type moderne en immeubles ou villas
- B: habitat collectif amélioré
- C: habitat en îlots réguliers de concession
- D: habitat sur parcelles loties
- E: habitat traditionnel sur terrains non lotis

Cette terminologie indique que le classement Africain /non Africain n'est plus, comme en 1955, déterminant, mais qu'il se trouve syncrétisé avec d'autres discriminants : qualité du logement (en fonction de l'âge de construction, de l'équipement domestique et des matériaux utilisés), soit une opposition riche/pauvre associée à l'opposition moderne/ancien; organisation des espaces habités (lotis/ non lotis, ordonnés/anarchiques, anciens/récents).

La seconde exigence du choix des strates d'habitat est qu'elles subordonnent le classement africain/ non africain à un classement social : les "degrés d'adaptation à la vie urbaine" sont traduits dans les types d'habitat. Si bien que l'enquête SEMA fait accepter une hiérarchie sociale affaiblissant la variable africain/ non africain en rangeant " la partie de la population africaine bénéficiant des revenus les plus élevés " (p. 8) avec " la quasi-totalité de la population non-africaine " : ainsi, en des termes voulus quantitatifs (niveau de revenu), un ensemble regroupant la bourgeoisie noire et blanche est identifié, associé à un type d'habitat, défini par celui-ci, tandis que pour les autres niveaux d'habitat, il n'est fait aucune hypothèse sur les catégories sociales qui s'y répartissent. La correspondance entre un classement par types d'habitat et des différences de " niveaux socio-économiques " (id., p.7), raisonnement de base du sondage SEMA, d'une part est admise a priori et d'autre part se rapporte à une échelle normative - les " degrés d'adaptation à la vie urbaine ".

Nous n'irons pas plus avant dans la présentation de l'enquête SEMA car nous en ferons une étude, notamment en ce qui concerne les activités dont l'analyse a été considérablement affinée par rapport au recensement de 1955. Nous n'envisagerons pas non plus les enquêtes qui ont suivi et font référence à la SEMA, nous voulions seulement "dater" les principaux indicateurs et montrer en quoi, dès les premières études, s'ils répondaient à des demandes et des objectifs administratifs, ils ne le faisaient pas selon des intérêts proprement sociologiques.

II OÙ, QUAND, COMMENT : PRINCIPES D'ENQUÊTE ET D'ANALYSE

Les enquêtes présentées dans ce rapport ont été effectuées en 1979 et 1985 (2). En 1979, il s'agissait pour nous d'enrichir par des micro-échantillons le tableau d'ensemble sorti de l'enquête budget-consommation (+) : en particulier, nous souhaitons plus de précisions permettant d'apprécier à quelles propriétés sociologiques distinctives de statut socio-professionnel correspondaient les différences de sexe et de nationalité.

1. Contrainte des strates d'habitat

C'est pour caler nos échantillons sur les dénombrements existants que nous avons du faire et présenter une recherche par "types d'habitat". On sait que cette procédure d'analyse a été appliquée pour la première fois à Abidjan en 1963-1964 (Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan, SEMA), qu'elle a été reprise en 1971-1972 (BCEOM-BNEDT, juin 1974), en 1978 (Perspectives décennales de développement d'Abidjan, 1977-1979), en 1978-1979 (Enquête démographique à passages répétés, ORSTOM, août 1982, P. Antoine et C. Herry).

Chaque nouvelle investigation commence par la critique des définitions de types d'habitat précédemment retenues et en propose une révision; néanmoins, chacun veut situer ses résultats par rapport aux prédécesseurs, donc s'adapte au classement par type d'habitat. Nous nous y adaptons aussi et nous montrerons qu'en accordant un tel pouvoir classant à l'habitat, les recherches ont affaibli leur capacité à donner un tableau des catégories sociales.

(+) L'enquête budget proprement dite a été précédée d'un sondage effectué en 1978 sur 3200 ménages abidjanais; c'est le questionnaire de ce sondage qui a également servi pour nos enquêtes.

2. Lieux et unités d'enquête

Nos enquêtes portent sur des habitats en cour anciens (Treichville et Koumassi), sur des cours de banlieue (Abobo Avocatier) aménagées depuis 1975 et où les premiers locataires sont arrivés en 1978, sur des logements en bande dans un quartier relativement central (Marcory SICOGI, encore dénommé Marcory Poto-poto) ouvert aux résidents en 1975, enfin sur un quartier de logements en bois (distribués autour de cours comme à Treichville, Koumassi, Abobo) dont l'établissement est lié, juste avant la seconde guerre mondiale, au percement du canal de Vridi.

L'unité d'enquête a été le ménage tel que le définit l'INSEE, et tel qu'il était déjà envisagé par le recensement de 1955 : " Un ménage est constitué par l'ensemble des occupants d'un même logement, quels que soient les liens qui les unissent. Chaque ménage a un chef. Il s'agit de la personne qui s'est déclarée comme telle lors du recensement ou de l'enquête. " Nous aurions souhaité passer en 1985 sur les lieux précis des enquêtes 1979, on comprend pourquoi. Ceci n'a été rigoureusement possible qu'à Marcory et Koumassi; à Treichville, l'échantillon 1979 que nous analysons provient de l'enquête budget-consommation, or le repérage des cours n'était pas suffisant pour retrouver en 1985 tous les logements, nous avons donc choisi des cours (qui sont parfois les mêmes qu'en 1979) toujours situées dans les mêmes îlots en 79 et 85. Pour Vridi Cocotier (ou Vridi Canal), notre repérage de 79 ne nous a pas permis de localiser les mêmes unités en 85 - en outre certaines cours ont été détruites dans l'intervalle. Enfin à Abobo-Avocatier, les mêmes cours ont été enquêtées en 79 et 85, mais pas nécessairement les mêmes logements.

C'est la notion de sondage (approximatif) qui a été pour nous influente sur le terrain 1985 : l'enquête dans le même logement et le même ménage à sept ans d'intervalle

manifeste le caractère irremplaçable de l'approche historique : elle permet d'être sensible à la réalité, au sens courant du terme, mais les conduites que l'on saisit ainsi se découvrent aussi par l'établissement de relations statistiques. Fallait-il donc investir beaucoup sur la recherche des mêmes ménages ou bien l'enquête sur des échantillons équivalents pouvait-elle se suffire? Nous avons préféré le compromis, cherchant d'abord à retrouver les mêmes logements puis nous décidant pour des équivalents pertinents lorsque la première entreprise risquait de devenir un fétichisme absorbant le temps d'enquête.

Le ménage a été une unité d'enquête: il est donc une unité que l'on voudrait décrire, ce qui suppose un rapport contrôlé aux représentations qui ont cours dans le champ des études sur Abidjan. Que l'on pense à l'usage "naturel", convaincu, qui est fait, comme instruments de connaissance, de catégories telles que "vie communautaire", "cour traditionnelle", etc. et d'oppositions telles que "emplois de type traditionnel"/"emplois de type moderne" ou "modèles de comportement modernes"/"modes de vie traditionnels", etc. : quelles propriétés sont retenues pour distinguer ce qui est traditionnel de ce qui ne l'est pas, ce qui est communautaire, etc.? Et surtout, dans quelle mesure ces choix sont-ils explicites, éclaircis, dégagés ou repris de notions ambiantes, de formules d'enquêteurs, de lectures, de stéréotypes des études urbaines ...?

Nous voulons établir comment les caractéristiques des ménages changent selon les propriétés des individus qui en font partie, en particulier des deux conjoints quand il s'agit d'une unité monogamique. D'abord, les jugements ambiants sont inévitablement influents, on retient donc pour l'enquête certaines propriétés des individus parce qu'elles sont communément désignées comme déterminantes : à l'âge, au sexe, à la nationalité sont liés des droits, des chances, de même

la "compétence" est une catégorie courante de l'expérience abidjanaise mais il faut, pour en tirer un instrument d'analyse, dégager cette notion de l'état flou où on la trouve; ainsi il y a bien interférences entre tableaux de rapports statistiques et vécu abidjanais, mais non sans tri, éclaircissement, redéfinition, de façon à ne retenir des critères qu'une fois attestée leur capacité d'analyse et non pour leur harmonie avec des opinions - c'est de ce dernier genre de connaissance que nous parait relever le schème du traditionnel, schème inévitable aux grandes enquêtes sur Abidjan.

3. Catégories d'analyse

Quelles sont, dans ce rapport, les catégories d'analyse retenues comme efficaces pour décrire les individus? Encore une fois, si c'est bien à partir d'une expérience directe et continue de personnes et de situations abidjanaises que nous choisissons d'enquêter plutôt sur certains facteurs ayant une influence pratique, socialement reconnue, ce n'est plus cette expérience qui sert de critère pour établir quelles propriétés sont efficaces objectivement dans la société abidjanaise. Notre but n'est pas ici de restituer les appréciations socialement admises - par exemple sur qu'est-ce qu'un "mari" ?- mais d'établir des corrélations vérifiables entre les propriétés des individus et celles des ménages, de manière à s'affranchir des opinions généralisantes, des perceptions confuses.

Voici les facteurs retenus pour l'analyse des échantillons : âge, sexe, nationalité, statut de tous les individus présents des ménages, structure familiale du ménage. Les individus de 15 ans et plus sont d'abord classés en fonction de la forme sociale de leur activité : scolarité, salariat, artisanat, travail familial. Ou bien en déscolarisé, sans travail, retraité.

La catégorie "travail familial" comprend toutes les personnes dont l'activité, non-rémunérée, s'exerce dans des cadres de parenté. Ainsi du travail domestique qu'effectuent

les épouses - classées en "travail familial" seulement quand elles ne se situent pas dans une autre des catégories -, ainsi des jeunes filles occupées au domicile ou travaillant pour une parente artisan, par exemple aides des restauratrices, aides couturières.

"Déscolarisé" : les personnes ayant de 15 à 25 ans et qui, sorties du système scolaire, se déclarent à la recherche d'un travail. Ceux et celles dont les études consistent en quelques heures de formation par semaine dans un cours privé ont été également classés comme "déscolarisé". La position du déscolarisé - entre 15 et 25 ans - nous paraît distincte de celle du "sans travail" : le déscolarisé abidjanais est en attente de reconnaissance sociale en même temps que d'une occupation, tandis que le sans-travail cherche ce qu'il pourrait faire. Il y a là une ligne de partage. À vrai dire, la limite des 25 ans est parfaitement discutable quant au chiffre, mais elle rappelle que l'âge social est un élément complètement décisif du statut, que chacun atteint un moment où le rôle de déscolarisé devient, par rapport à l'entourage, difficile à tenir. C'est pourquoi nous classons en "sans travail" les ex-déscolarisés de 25 ans et plus. Mais ceci pourrait être un point où la "crise" transforme les attitudes et les jugements se rapportant aux limites d'âge(+).

La compétence. Nous tenons compte de la compétence pour établir deux catégories parmi les salariés et parmi les indépendants. Il s'agit là de rendre, d'apprécier des différences qui jouent sur le statut des personnes. Par rapport à cet objectif, il n'y a aucun privilège accordé à l'analyse économique des activités, aucun engagement non plus dans les débats d'économistes à propos du "secteur informel"; de fait, nous comprenons l'état de salarié ou d'indépendant au sens courant de ces termes.

En distinguant parmi les citoyens " ceux qui connaissent papier ", les jugements de l'opinion pratiquent une notion de la compétence dont nous avons tiré un principe pour classer la population des salariés. Il est vrai que nos échantillons ne comportent que des petits et moyens diplômés

(+) Sont classés en déscolarisé les anciens élèves ayant atteint au moins le niveau de la quatrième.

par rapport auxquels il n'est pas adéquat de subdiviser la catégorie de ceux qui connaissent papier. Donc on distingue ici deux catégories de salariés par un critère qui prend en compte à la fois la connaissance du français et un passé scolaire au moins au delà du primaire ou bien une spécialisation ayant exigé un entraînement (chauffeur par exemple); d'une part, des salariés tenant à leur place en raison de connaissances, d'une capacité acquises, d'autre part, ceux qui peuvent entrer dans une fonction, et l'exercer, sans préalable.

Notre analyse des indépendants est parallèle à celle qui vient d'être opérée sur les salariés. Néanmoins, elle ne se réfère pas à la connaissance du français ni au passé scolaire mais dépend de l'absence ou de la nécessité d'un entraînement spécial. Par exemple, on considèrera que les vendeuses, les commerçantes de plats préparés n'ont pas eu à s'exercer, à assimiler une compétence technique distincte de celle nécessaire aux travaux domestiques, à la différence des couturières, bijoutiers, mécaniciens, etc. On ne s'improvise pas mécanicien, carrossier, couturière alors que l'exercice d'autres activités ne requiert pas d'apprentissage spécifique - la compétence technique est ici distinguée d'autres modes de compétence indispensables à tous les indépendants, tels le sens du commerce, l'art de fixer une clientèle, la diplomatie du crédit.

4. Nomenclature

En définitive, notre nomenclature des statuts pour la population de 15 ans et plus est la suivante :

Salarié	S 1 - formation préalable
	S 2 - exercice direct de l'activité
Indépendant	A 1 - spécialisation professionnelle
	A 2 - immédiat
Déscolarisé	D - 15 à 25 ans
Scolarisé	Sc - 15 à 25 ans
Travail familial	F
Sans travail	ST
Retraité	R

5. Structures des organisations familiales

Sur le terrain, rappelons-le, le recensement de l'unité est le plus souvent pratiqué par rapport au chef de ménage : les individus sont définis selon leur relation à ce dernier - matrimoniale, de filiation, de parenté, de non parenté. L'image produite privilégie le groupe nucléaire mais laisse les autres cohabitants dans l'indétermination : par exemple, une petite soeur ou une cousine de l'épouse est notée comme non-parente. C'est ainsi, par exemple, qu'a été effectué le premier passage de l'enquête budget-consommation de 1978. Pour leur part, les concepteurs de l'E.P.R. ont voulu se donner les moyens d'en savoir plus car les relations de parenté entre les membres du ménage ont été consignées sur la fiche collective. Elles n'ont cependant pas été codifiées, si bien que l'E.P.R. ne propose pas de typologie des ménages (cf.p.369).

Nous avons préféré des critères de présentation plus favorables à l'analyse sociologique : les relations des cohabitants au chef de ménage, mais aussi les relations qui existent entre eux, de manière à construire des tableaux qui ne soient plus centrés sur la seule personne du responsable de l'unité.

Les générations

Nous avons voulu donner une représentation globale des ménages qui tiennent compte des générations en présence : la ville est maintenant assez ancienne pour que les générations successives forment des lignées citadines. Nous avons donc subdivisé les unités domestiques en trois catégories :

- . les résidents appartiennent tous à la même génération
- . deux générations cohabitent : ainsi parents et enfants, oncle et neveu, etc.
- . le ménage réunit trois générations (ou quatre) : ainsi grands-parents, parents et petits-enfants, grand-oncle et petit neveu, etc.

Ces trois catégories se subdivisent à leur tour selon les relations de parenté internes aux unités, de manière à distinguer les associations variables entre des isolés, entre un noyau familial et des isolés, ou encore entre plusieurs noyaux familiaux.

A. Ménages à I génération

- A.1 un ou plusieurs célibataires (hommes seuls ou femmes seules, ou hommes et femmes)
- A.2 un seul couple (monogame ou polygame, sans enfants)
- A.3 plusieurs couples
- A.4 un seul couple + parent(s) (le ou les parents sont nécessairement célibataires, sans quoi il s'agirait du cas A.3 et ils sont de la même génération que le couple, soit frère, cousin, belle-soeur, etc.)

Par "parent", nous entendons parenté effective vis à vis de l'un des membres du couple et nous la notons; nous entendons également parenté idéologique, car il est bien rare qu'un hébergé soit considéré comme purement étranger par rapport aux autres cohabitants. Nous notons également ce fait.

B. Ménages à 2 générations

- B.1 un ou plusieurs célibataire(s) + parent(s) (par exemple, une femme et 2 nièces)
- B.2 unité monogame et enfants
- B.3 unité polygame et enfants
- B.4 père seul et enfants
- B.5 mère seule et enfants
- B.6 unité monogame avec ou sans enfants, mais avec parent (s) qui ne sont pas de la même génération
- B.7 unité polygame avec ou sans enfants, mais avec parent(s) qui ne sont pas de la même génération
- B.8 père seul avec parent (s)
- B.9 mère seule avec parent(s)
- B.10 plusieurs unités familiales (monogames, polygames, monoparentales, avec ou sans parent(s)

C. Ménages à 3 générations

- C.1 un ascendant(e) isolé (e) + couple + enfant(s) (par exemple, une tante de l'épouse, le couple et leurs enfants)
- C.2 un ascendant(e) isolé (e) + couple(s) + parent (s)
- C.3 une unité monoparentale + une unité monoparentale n'étant pas de la même génération que la première (par exemple, une mère et son fils + une fille et sa fille)
- C.4 plusieurs unités + parent(s) + enfant(s)

Ce classement, si on le compare à l'analyse centrée sur le rapport au chef de ménage, multiplie les modalités selon lesquelles répartir les unités domestiques. Au lieu des deux modes - famille nucléaire, famille élargie - selon lesquels les grandes enquêtes subdivisent classiquement les ménages abidjanais, nous prévoyons 18 formes possibles !

Comme nous n'avons aucunement la prétention de dégager des effectifs significatifs à l'échelle d'Abidjan, nous ne négligeons pas les sous-populations de taille très faible qui sont ainsi construites. Ainsi les ménages à 3 générations sont-ils relativement rares, et nous n'en recensons pas sur nos points d'observation toutes les formes possibles. Ils ont cependant des significations sociologiques et historiques très éclairantes. Par exemple, les grandes unités d'origine mossi qui vivent en concessions à Vridi sous la responsabilité d'un chef (et qui correspondent au modèle C.4) ne sont aucunement des organisations socio-familiales comparables à ces ménages de 3 générations également qui, à Treichville, regroupent des lignées féminines baoulé (C.3)

III INDICATEURS SOCIOLOGIQUES DE LA DEPRESSION : ENQUÊTES
PAR QUARTIERS

1. Treichville

Activités

Chefs de logement. Les résultats de 1979 et 1985 proviennent en partie de cours et de lots différents mais situés dans le même secteur de Treichville, or les deux enquêtes enregistrent des cas de concentration ethnique ou nationale à l'échelle des cours. Donc, si le hasard de l'échantillonnage fait "tomber" sur une cour quasi-homogène de ce point de vue, les proportions d'Ivoiriens et de non-Ivoiriens peuvent varier de façon notable. On ne doit pas attribuer à cet égard trop de sens aux petites différences relevées sur les échantillons de 1979 et 1985 : l'essentiel est que les unités non ivoiriennes restent majoritaires.

	Ivoiriens	Non-Ivoiriens	
1979	16	25	Répartition des chefs de logement
1985	18	23	

Les caractères marquants de l'activité sont, aux deux dates : la proportion dominante, parmi les actifs chefs de logement, des "indépendants": 59% et 61%; l'identité de ces indépendants : ce sont majoritairement des Africains (hommes) non-ivoiriens et des femmes ivoiriennes.

	Chefs de logement artisans		Chefs de logement salariés	
	1979	1985	1979	1985
Hommes ivoiriens	1	1	4	3
Femmes ivoiriennes	8	8	1	3
Hommes étrangers	14	14	10	5
Femmes étrangères	1	2	0	0
Ensemble	24	25	15	11

Toute la population de 15 ans et plus. Seule l'enquête 1985 précise les statuts d'activité de toutes les personnes de quinze ans et plus :

catégories	ivoiriens	étrangers
salariés	9	5
indépendants	13 femmes	4 femmes
	2 hommes	26 hommes
travail familial	11 femmes	22 femmes
		5 hommes
sans travail	3	-
déscolarisés	6	3
scolarisés	9	6
retraités	4	1
	57	72

Statuts d'activité à Treichville

La proportion de ceux qui se déclarent sans travail est infime et seuls des hommes ivoiriens ont fait cette déclaration. Simultanément, il y a une minuscule proportion d'Ivoiriens hommes parmi les indépendants (le sondage 1985 n'indique, à cet égard, pour les chefs de logement seuls, au-

cun mouvement des hommes ivoiriens vers les activités artisanales). Parmi les inoccupés, il faut aussi compter les déscolarisés.

Le travail artisanal des femmes ivoiriennes s'accompagne d'un important travail familial des jeunes filles ivoiriennes - soit tâches domestiques, soit contribution directe à l'artisanat, et les deux à la fois le plus souvent -, il y a là un phénomène d'attraction qui se traduit dans les données démographiques d'ensemble (3); s'agissant des unités étrangères de l'échantillon, on n'observe pas la même dynamique, mais des jeunes filles qui restent là, dans leurs familles où souvent ni les mères, ni les filles n'ont d'activité artisanale.

Sur 59 actifs rémunérés, il y a 8 hommes ivoiriens (dont six salariés) : l'activité rémunérée est ici le fait principalement d'hommes non-ivoiriens (31) et de femmes ivoiriennes (16), proportions qui sont en rapport avec l'intensité artisanale de Treichville. L'économie artisanale se réalise par une population où il y a très peu d'hommes ivoiriens parmi les chefs de logement (en 1985 comme en 1979).

Synthèse 1985

	ivoiriens	étrangers	ensemble
population résidente	96	142	238
population 15ans et plus	57	72	129
actifs rémunérés	24	35	59
travail familial	11	27	38

+ soit 59 actifs rémunérés pour une population résidente de 238; taux d'occupation rémunérée : 25%

Les ménages en 1985

	ivoiriens	étrangers
célibataires	2	6
célibataires + parents	1	1
monogame	2	8
monogame + parents	1	5
monoparental	4	-
monoparental + parents	4	2
polygame + parents	-	1
plusieurs unités	4	-
ensemble	18	23

L'importance du nombre de chefs de logement femmes (15) s'accompagne de la fréquence des unités monoparentales (10), toutes ayant une femme pour responsable. Treichville attire ou maintient une organisation domestique liée à l'artisanat féminin, organisation que l'on retrouve bien sûr dans d'autres quartiers mais qui a ici le caractère apparent d'une tradition.

	ivoiriens	étrangers
A.1	2	6
A.2	1	1
B.1	1	1
B.2	2	7
B.5	4	-
B.6	1	5
B.7	-	1
B.9	-	1
C.1	1	-
C.3	2	1
C.4	4	-

Cette forme monoparentale s'observe surtout chez les Ivoiriennes (8 cas sur 10) : trois couturières, une ouvrière, une vendeuse de boissons, deux fabricantes de poudre de tabac, toutes baoulé, et une couturière dida. La forme monoparentale est une technique sociale qui, surtout à Treichville, peut se représenter comme une coutume - c'est ce que dit par

classement des ménages
+ cf. code, p.22

exemple le discours des "patrones" lorsqu'elles considèrent

les obligations de leurs aides - mais aussi comme une perversion de l'économie urbaine - c'est le leitmotiv d'hommes ivoiriens. En tout cas, concernant les citadines ivoiriennes, le collectif monoparental est devenu une technique sociale éprouvée, une "tradition urbaine".

La forme monogamique est le plus fréquemment réalisée par les ménages étrangers (13 cas sur 16) : ces ménages ont une taille moyenne de six personnes. Les unités de célibataires non ivoiriens sont une forme familiale aux Sénégalais, Maliens et Burkinabe, elles regroupent en moyenne trois célibataires, alors que les célibataires ivoiriens sont le plus souvent seuls dans un logement.

Les âges

	1979		1985	
	ivoiriens	étrangers	ivoiriens	étrangers
20 - 29 ans	-	4	2	2
30 - 39 ans	2	8	2	7
40 - 49 ans	7	9	5	9
50 ans et +	7	4	9	5
	<u>âges des chefs de ménage</u>			

Entre 30 et 49 ans, on constate un déficit des "jeunes" chefs de ménage ivoiriens (ceci en 1979 comme en 1985) : ceci est à mettre en rapport avec la distribution des actifs (le nombre relativement faible des catégories salariées ivoiriennes) et avec le mouvement des salariés ivoiriens vers les logements individuels (exemple de Marcory) et les cours des quartiers périphériques (exemple d'Abobo-Avocatier).

Données statistiques globales

- Selon le Recensement de 1975, les Ivoiriens constituaient 47% de la population de Treichville (p.127). Le commentaire : " (...) c'est dans la banlieue que la part des Ivoiriens dans

la population est plus importante (72% contre 54% dans la Commune d'Abidjan)" (p.126).

- Selon l'EPR (Antoine et Herry), la population de Treichville en 1978 est ivoirienne à 50%. Ivoiriens : 59 700, Etrangers : 59 300 (p.12).

- Selon l'EPR, près de 12% des Ivoiriennes se déclarant mariées vivent dans une résidence différente du conjoint (p.246) Il y a, en 1978, 13 700 unités de ce type selon l'enquête Budget-Consommation et 16 600 selon l'EPR.

- Selon l'enquête Budget-Consommation, il y a à Treichville par rapport à l'ensemble des ménages de ce quartier, 16% d'unités monoparentales dont le responsable était une femme (2958 unités sur 18 242).

2. Vridi

Activités

Chefs de logement. L'équilibre Ivoirien/non Ivoirien est identique dans les deux échantillons (12 unités ivoiriennes, 28 unités étrangères); tandis que tous les chefs de logement exerçaient une activité rémunérée en 1979, ils ne sont que 37 à le faire lors du second passage : l'échantillon comprend en plus deux chefs de logement sans travail et un retraité, tous les trois Ivoiriens.

	Salariés		Indépendants	
	1979	1985	1979	1985
Ivoiriens	12	8	0	I femme
Non-Ivoiriens	20	18	8	10
Ensemble	32	26	8	11

Entre les deux dates, la diminution des emplois salariés est très nette (-6) tandis que l'augmentation des professions indépendantes est légèrement marquée (+3). Les fidèles de l'idée reçue " la crise réveille ou développe l'ingéniosité artisanale et suscite les vocations pour les petits métiers" verraient leur thèse heureusement confirmée par cette augmentation et extrapoleraient peut-être : la moitié des emplois salariés perdus remplacés par des emplois indépendants ...

Revenons à notre échantillon. Dans celui-ci, comme dans les autres, il n'apparaît pas que la perte des emplois salariés entraîne de la part des hommes ivoiriens un mouvement vers les artisanats. En 1985, la seule déclaration ivoirienne d'activité indépendante est le fait d'une vendeuse de bangui. Quant aux activités indépendantes de substitution pratiquées par les étrangers, elles se cantonnent le plus souvent dans le micro-commerce.

Toute la population de 15 ans et plus.

	1979			1985			variations 1979-1985
	Iv.	Etr.	Ens.	Iv.	Etr.	Ens.	
salariés	15	29	44	9 I(f)	21	31	-13
indépendants	1	15	16	11(f)	18 8(f)	37	+21
sans travail + déscolarisés	4	3	7	15	16	31	+24

Statuts d'activité à Vridi en 1979 et en 1985

Pour mesurer comment l'ensemble des plus de 15 ans est affecté par le contexte économique, on constate la diminution des actifs salariés (-13) et le gonflement du nombre des inoccupés - déscolarisés surtout (+18) - soit au total 22% d'inoccupés en 1985; il y en avait 7% en 1979. La relative croissance des activités indépendantes (+21) n'est pas un phénomène simple, explicable par la perte et la rareté des ressources salariales, une solution de remplacement. Elle est en effet due aux femmes principalement.

L'enquête dénombre 4 indépendantes en 1979, 19 en 1985; la plupart d'entre elles, quoi qu'il en soit, avaient peu de chances d'accéder à des postes salariés; en outre, sur ces 19 femmes, 13 vivent avec un mari mais dans tous les cas, sauf un, ces derniers exercent une activité rémunérée : ici encore - car le phénomène est général - on constate une intensification des activités artisanales féminines dans les ménages ivoiriens où le mari est salarié.

Le tableau des professions salariées ou indépendantes (en annexe) manifeste dans l'ensemble une faible spécialisation technique : beaucoup de manoeuvres, de gardiens, de petits métiers ne nécessitant pas d'apprentissage. Les non-Ivoiriens exercent principalement ces professions peu rétribuées, des Ivoiriennes cependant recourent en 1985 aux

activités de marché et de restauration où elles concurrencent les étrangers.

Les emplois les mieux rétribués, parce qu'ils exigent une formation (bureau, mécanicien, chauffeur), suivent la tendance générale du salariat : ils sont en plus petit nombre en 1985 qu'en 1979, où ils étaient d'ailleurs l'apanage des Ivoiriens.

Structure socio-familiale

En 1979, 159 personnes ont été recensées et 244 en 1985.

	1979	1985
enfants	58	100
adultes	101	144
Ivoiriens	45	90
taille moyenne des ménages	3,7	7,5
Non-Ivoiriens	114	154
taille moyenne des ménages	4	5,5
ensemble	159	244
taille moyenne des ménages	3,9	6,1

Le phénomène le plus net est l'accroissement des effectifs en 1985 pour les nationaux aussi bien que pour les étrangers ainsi que l'augmentation de la taille moyenne des ménages.

Taille moyenne des ménages

	1979		1985	
	Iv.	Etr.	Iv.	Etr.
A.1	3	9	2	9
A.2	-	3	-	2
A.4	1	1	-	-
B.2	2	8	3	8
B.3	1	3	-	2
B.4	1	-	1	-
B.5	-	1	-	-
B.6	2	-	2	4
B.7	1	1	1	1
B.10	-	1	1	1
C.3	-	1	-	-
C.4	1	-	2	1

L'analyse des deux populations met en évidence une régularité : l'importance des ménages de célibataires et de monogames pour les étrangers (21 unités sur 28 en 1979, 19 sur 28 en 1985), célibataires et monogames véritables dans certains cas tandis que pour d'autres, il s'agit d'une situation urbaine, l'épouse ou les co-épouses étant demeurées au pays d'origine. D'autre part, la tendance à héberger des parents s'est accentuée dans les ménages étrangers.

Classement des ménages
+ cf. code, p.22

Les trois ménages de plus grande dimension (1 de 17 personnes et 2 de 10) avaient, en 1979, un propriétaire pour chef,

ce qui confirmait, de la part des propriétaires, la tendance, relevée depuis les premiers recensements, à mener une politique de "famille nombreuse". Elle ne leur est plus spécifique en 1985, puisque sur les huit ménages comptant dix personnes et plus, quatre n'ont pas un propriétaire pour responsable (nous comptons à part un ménage de dix célibataires maliens, blanchisseurs et repasseurs, en raison de son caractère spécifique de regroupement corporatif).

Les unités réunissant trois générations sont soit des groupements fixés autour d'un ascendant âgé, soit des ménages comprenant une sous-unité monoparentale (jeune mère avec enfant). Il n'y a aucun changement significatif dans les associations des générations entre 1979 et 1985.

Données statistiques globales

- Dans l'EPR, l'étude des caractéristiques comparées des conjoints (p.261-267) porte sur les niveaux d'instruction, l'âge, les nationalités et ethnies tandis que la corrélation entre activités des conjoints n'a pas été retenue. L'économie des activités féminines, au moins en raison de ses implications pour la démographie abidjanaise, mériterait d'être présentée par le biais de cette comparaison entre activités des conjoints.

- La terminologie désignant l'habitat que l'on trouve à Vridi-canal a évolué entre 1963 et 1978 : . la SEMA le nomme "habitat traditionnel sur terrains non lotis" (Rapport n°2, p.15-16), catégorie qui regroupe les "villages" et les bidonvilles parce qu'ils ont en commun d'occuper des terrains où n'est pas appliqué le droit moderne de propriété.

• pour les Perspectives Décennales, l'"habitat spontané" (distingué de l'habitat traditionnel villageois) se caractérise surtout par l'absence de légalité.

• l'EPR isole l'"habitat sommaire" en raison de son "aspect rudimentaire" et des matériaux utilisés. La précarité juridique n'est pas considérée comme un critère principal, elle correspond à des habitats disparates du point de vue de la qualité du bâti.

Ces définitions délimitent des strates d'habitat de façon tranchée. La procédure employée peut fixer des frontières aussi nettes parce qu'elles sont déjà juridiquement établies (la précarité juridique est en arrière-plan de "l'habitat sommaire"). Par contre, dans les domaines de pratiques où ne sont pas garantis des critères officiels d'une telle évidence, il n'y a pas eu non plus d'enquêtes, de cartographies, d'analyses aussi conséquentes que pour les strates d'habitat ! Par exemple, en ce qui concerne les catégories socio-professionnelles, il n'y a pas de cadre officiel de référence aussi affirmé que le droit foncier, il n'y a pas non plus de recherches empiriques pour construire un tableau spécifique des C.S.P.

L'habitat "traditionnel", "spontané" ou "sommaire" a regroupé :

- en 1963, 68 110 personnes - soit 26,3% de la population
- en 1977, 206 400 personnes - soit 18% " " "
- en 1978, 105 712 personnes - soit 8,3% " " "

3. Koumassi

Structure des activités

En 1979 : 171 personnes soit 87 Ivoiriens - dont 30 enfants,
84 non-Ivoiriens - 29 enfants.
En 1985 : 226 personnes soit 88 Ivoiriens - dont 35 enfants,
138 non-Ivoiriens - 62 enfants.

Chefs de logement. Dans cette partie de Koumassi - une des premières loties après le déguerpissement des habitants de la future zone portuaire - les modalités de l'installation en 1950 demeurent encore visibles : les Ivoiriens transférés étaient majoritairement des Adioukrou, ils ont valorisé leurs lotissements par la construction de chambres à louer dont les occupants furent souvent des Mossi, eux-mêmes déguerpis.

	Salariés		Indépendants	
	1979	1985	1979	1985
IV.	12	5	3	4
ETR.	12	13	13	13
ENS.	24	18	16	17

+ 1979 : + 2 retraités.
+ 1985 : + 4 retraités,
1 scolarisé, 2 chômeurs.
+ 1979 et 1985 : 42 unités.

En 1979, l'échantillon comprenait 17 chefs de logement ivoiriens pour 25 non-ivoiriens, et en 1985, 14 ivoiriens pour 28 non-ivoiriens, le rapport nationaux/étrangers est donc pratiquement resté le même aux deux périodes.

La perte d'emplois salariés depuis six ans est marquée : 43% des chefs de logement sont salariés en 1985, au lieu de 57% en 1979 et cette diminution affecte beaucoup plus nettement les Ivoiriens (12% en 1985 au lieu de 29% six ans avant) alors que les non-Ivoiriens sont restés salariés dans les mêmes proportions aux deux périodes. Quant aux chefs de logement exerçant une activité indépendante, leur nombre n'a guère varié : en 1985, seule une femme ivoirienne en plus, elle tient un maquis dans sa cour.

On se souvient qu'à Vridi, en 1985, l'unique déclaration d'activité indépendante émanant d'un chef de logement ivoirien est le fait d'une femme : une vendeuse de bangui, baoulé de même que cette patronne de maquis à Koumassi. Nous aurons, à plusieurs reprises, l'occasion d'enregistrer expérimentalement

les initiatives féminines ivoiriennes en matière d'activités de service et de commerce - à titre de responsables d'unités familiales ou bien à l'intérieur de groupes domestiques. Il demeure surprenant que les analyses scientifiques du secteur informel abidjanais - et qui, par vocation, postulent une rupture avec les présupposés idéologiques - continuent d'ignorer l'étude des domaines d'activités féminines, pour s'attacher indéfiniment aux trois professions qui leur paraissent les plus significatives pour l'établissement d'un diagnostic : les garagistes, les menuisiers, les tailleurs... Cette répétition dénote une attitude doublement fétichiste - à l'égard des garages et de l'artisanat de production+ considération absolument réservée aux entrepreneurs masculins - fétichisme qui, à notre sens, mériterait examen (4).

Tous les résidents de 15 ans et plus.

	1979			1985			1979-1985
	Iv.	Etr.	Ens.	Iv.	Etr.	Ens.	
salariés	17	14	31	14	19	33	+2
indépendants	1 8f.	15 9f.	33	2 8f.	18 18f.	46	+13 dont 9 femmes
<u>statuts d'activité à Koumassi</u>							

Entre les deux passages d'enquête, la baisse des actifs salariés ne concerne que les Ivoiriens, tandis qu'il y a un peu plus de salariés non-ivoiriens en 1985 qu'en 1979. Ceci tient à ce que des salariés ivoiriens qualifiés, tels que comptables, techniciens ont quitté les cours de l'échantillon alors que des étrangers ayant conservé des emplois salariés non qualifiés se sont maintenus ou sont arrivés dans le quartier. Les modifications qui touchent le groupe des indépendants : la recherche de revenus dans les activités indépendantes ne se développe de façon marquante que parmi les étrangers (et il ne s'agit que rarement d'anciens salariés reconvertis) : principalement des femmes exerçant des commerces. Les activités

indépendantes occupent un peu plus de personnes en 1985 mais sans que la structure socio-professionnelle de l'échantillon s'en trouve transformée : l'ensemble se répartit à peu près également entre activité salariée et activité indépendante, mais, si l'on observe la distribution selon l'origine, les étrangers sont toujours plus nombreux à travailler en indépendants.

Structure socio-familiale.

Nb. personnes/ ménage	1979			1985		
	Iv.	Etr.	Ens.	Iv.	Etr.	Ens.
1 ou 2	4	6	10	4	10	14
3 à 6	8	18	26	4	9	13
7 à 10	5	1	6	3	8	11
+ de 10	-	-	-	3	1	4

répartition des ménages selon la taille

	1979		1985	
	Iv.	Etr.	Iv.	Etr.
A.1	2	5	3	7
A.2	1	2	-	2
A.4	1	2	-	1
B.2	5	11	4	6
B.3	-	1	-	3
B.4	-	-	1	1
B.5	1	2	1	1
B.6	4	2	1	5
B.7	1	-	1	1
B.8	1	-	-	-
B.10	-	-	1	1
C.3	1	-	-	-
C.4	-	-	2	-

classement des ménages
cf. code, p.22

Entre les deux dates de l'enquête, l'effectif de l'échantillon s'est accru de près d'un tiers : 171 personnes en 1979 et 226 en 1985. Ce gonflement est dû aux non-Ivoiriens qui représentent 61% de l'ensemble en 1985 au lieu de 49% en 1979, de même que l'augmentation du nombre des enfants leur est imputable (43% au lieu de 35%), la proportion de Ivoiriens âgés de moins de quinze ans ayant même légèrement baissé (15% au lieu de 18%). Il y a certes en 1985 plus de chefs

de logement non-ivoiriens qu'en 1979 (28 au lieu de 25), en outre leur ensemble a vieilli, puisqu'au premier passage 52% des chefs de ménage non-ivoiriens avaient moins de 35 ans alors qu'au second ils ne sont plus que 28% à se situer dans ce groupe d'âge (voir annexes). Même évolution pour les responsables d'unité ivoiriens : 65% d'entre eux ont moins de 35 ans en 1979 et 28% en 1985. Le vieillissement des Ivoiriens ne s'accompagne

pas, à la différence des étrangers, de l'augmentation de leurs effectifs : étant donné que la typologie des ménages n'a guère varié, il y a lieu de penser qu'ils mènent une politique familiale plus "malthusienne" (restriction de l'hébergement des parents, envoi d'enfants dans d'autres familles), politique différente en tout cas de celle des étrangers dont les ménages "moyens" (de 3 à 6 personnes) ont nettement diminué (il y en a 9 au lieu de 18) alors que ceux de 7 personnes et plus ont progressé (8 au lieu d'1 seul).

Quant aux six ménages de dix personnes et plus, en 1985, deux ont pour responsable un propriétaire adioukrou, trois des locataires polygames étrangers, une unité enfin, de structure et d'identité baoulé, est composée de deux couples avec les nièces et cousines des épouses, deux nièces ayant de jeunes enfants (c'est un fait remarquable que l'augmentation du nombre de ces mères célibataires "enclavées").

Données statistiques globales

La population du quartier de Koumassi était de 15.580 en 1963 (SEMA), elle est de 148.000 en 1975 et de 162.000 en 1977 (Perspectives Décennales).

En 1963, sur les 15.580 habitants, 12.000, soit 77%, occupaient des cours communes telles que celles où nous avons enquêté. En 1977, ces cours ne regroupaient plus que 44% de la population de Koumassi, ce quartier ayant été très investi par les Sociétés immobilières.

4. Marcory

Stabilité dans le quartier

Ce sont les mêmes 4I logements SICOI qui ont été enquêtés en 1979 et en 1985. Parmi les chefs de logements, il y a eu 12 changements : deux décès, les mêmes ménages restant sur place; quatre transferts de l'habitation à des parents; un ancien patron boucher, logeant autrefois ses employés, venu s'installer à leur place; trois locataires sans liens apparents avec leurs prédécesseurs; enfin, deux cas où le logement a été entièrement divisé entre des sous-locataires. On remarque que les locataires-chômeurs (les "compressés") continuent d'habiter ici. Les Ivoiriens représentent un effectif stable : 90% des chefs de logement.

Activités des chefs de logement

	salariés		indépendants		sans travail		retraités		total
	Iv.	Etr.	Iv.	Etr.	Iv.	Etr.	Iv.	Etr.	
1979	31	4	4	0	1	0	1	0	41
1985	22	1	8	3	7	0	0	0	41
	-12		+7		+6		-1		variation 1979-1985

Parmi cette population qui était principalement salariée (à 85%), la conjoncture économique a sévèrement raréfié les revenus : il n'y a plus que 56% de salariés. Y-a-t-il pour autant une reconversion vers les artisanats? Sur les neuf salariés "compressés", deux sont engagés dans une activité indépendante; et ils avaient entrepris cette activité avant de perdre leur salaire (l'un, Baoulé, avait ouvert un maquis dès 1975, tandis que l'épouse du second - Attié - avait monté immédiatement un atelier de chaussures dans le logement, cette production étant entièrement contrôlée par son épouse qui avait effectué un apprentissage de cordonnerie en France : en 1985, il travaille avec sa femme. Les récents "compressés"

se déclarent et se trouvent, eux, sans travail et sans activité; tous sont Ivoiriens, et il n'y a que des Ivoiriens qui se définissent ainsi (5).

Activités de la population des 15 ans et plus

	1979			1985			variations 1979-1985
	Iv.	Etr.	Ens.	Iv.	Etr.	Ens.	
salariés	65	5	70	40	2	42	-28
indépendants	27	2	29	30	13	43	+14
déscolarisés	11	0	11	9	0	9	- 2
sans travail	8	0	8	18	0	18	+10
travail familial	28	1	29	36	3	39	+10
scolarisés	18	1	19	21	1	22	+ 3
retraités	1	1	2	0	0	0	- 2
	158	10	168	154	19	173	

La très forte baisse des emplois salariés (-28) est associée à un accroissement des activités indépendantes de rythme relativement plus lent (+14) : le phénomène ne varie pas que l'on considère seulement les chefs de logement ou l'ensemble.

Il n'y a pas une prise en charge significative du chômage masculin par les activités indépendantes des épouses. Plus précisément, dans cet échantillon, vingt-cinq "couples" sont identiques en 1979 et en 1985 : les mêmes partenaires conjugaux ont été retrouvés; vingt épouses sur ces vingt-cinq n'ont pas changé de situation, quatre, sans activité rémunérée en 1979, en exercent une lors du second passage et il ne s'agit que dans un seul cas de l'épouse d'un mari "compressé".

Variations du rôle des épouses en 1979 et 1985 (25 couples identiques)

Epouses ayant une activité rémunérée en 1979 et 1985	12
Epouses sans activité rémunérée en 1979 et 1985	8
Epouses sans activité en 1979, actives rémunérées en 1985	4
Epouses actives rémunérées en 1979, sans activité en 1985	1

Le phénomène le plus marquant, c'est que les actives rémunérées restent actives rémunérées et que les "ménagères" restent "ménagères".

C'est principalement la chute des emplois salariés qui place à un niveau proche la population des actifs indépendants (43) et celle des salariés (42), il faut cependant observer l'entrée en force des hommes artisans non Ivoiriens dans l'échantillon (passage de 0 à 10), phénomène lié au développement des sous-locations.

Les sous-locations

L'enquête dénombre des sous-locations dans huit logements en 1985, dans un seul en 1979; deux logements de trois pièces ont été entièrement divisés entre des sous-locataires : alors que le loyer principal, légal, est de 9315 F.CFA, les logements sous-loués rapportent l'un 30.000 F.CFA, l'autre 37.000. Les locataires en titre sont des salariés aisés ivoiriens.

Sur l'ensemble des cas, le montant d'une sous-location varie entre 5.000 et 15.000 F.CFA par pièce, alors que les loyers officiels des logements entiers (de 2 à 4 pièces) sont de 7.515 (2 pièces), 9.315 (3 pièces), 13.415 F.CFA (4 pièces) en 1985.

Unités d'habitation et ménages

	1979	1985
logements	41	41
taille moyenne/ logements	7,5	8,0
Ivoiriens	293	287
nb. ménages	38	40
taille moyenne/ ménages	7,3	7,1
Etrangers	15	43
nb. ménages	4	9
taille moyenne/ ménages	3,8	4,7
total résidents	308	330
ménages	42	49

logements et ménages

La présence de sous-locataires nous oblige à distinguer entre unité de logement et ménage. L'unité de logement est constituée par l'ensemble des occupants y compris les sous-locataires; le logement peut se subdiviser en ménages, chaque cellule de sous-locataires formant un ménage distinct de celui du principal locataire. On mesure ainsi une augmentation du nombre des occupants par logement déterminée par la politique de sous-location associée à une option "malthusienne" des chefs de ménage ivoiriens (enfants scolarisés hors

d'Abidjan en particulier). D'une part, il y a légère baisse, en chiffres absolus, de la population ivoirienne et de la taille moyenne des ménages ivoiriens (passage de 7,7 à 7,1), en même temps il y a installation de ménages (49 au lieu de 42 dans les mêmes 41 logements) dans les espaces commercialisés par les locataires officiels : pièces ou logements entiers.

Typologie des ménages, politiques familiales

	1979		1985	
	Iv.	Etr.	Iv.	Etr.
A.1	1	1	-	4
A.2	1	-	2	-
A.3	-	-	1	-
A.4	3	-	-	-
B.1	2	-	-	-
B.2	2	2	8	3
B.3	-	-	-	2
B.4	1	-	-	-
B.6	16	-	16	-
B.7	1	-	2	-
B.8	-	1	-	-
B.9	2	-	2	-
B.10	5	-	3	-
C.1	3	-	2	-
C.3	-	-	3	-
C.4	1	-	1	-
	38	4	40	9
	<u>classement des ménages</u>			
	<u>+cf. code, p.22</u>			

Le type "famille monogame avec ou sans parents" représente la forme dominante dans les deux échantillons (24 ménages sur 42 et 29 sur 49).

La solution monoparentale se retrouve dans la même mesure aux deux passages; pour apprécier l'importance et les variétés de cette pratique dans l'expérience des Abidjanais, il faut prendre en compte à la fois le ménage monoparental - cas où un parent sans conjoint, père ou mère avec ses enfants, est chef de logement (cinq en 1979, six en 1985) - et l'élément monoparental enclavé (quatre cas en 1979, six en 1985) : généralement une jeune femme vivant,

avec son ou ses enfants, chez ses parents, parfois chez sa mère ou sa "tante", elles-mêmes sans conjoint; tous les cas recensés - sauf un - sont le fait d'Ivoiriens et surtout d'Ivoiriennes; il s'agit d'une formule de vie urbaine qui peut être déjà, pour certaines femmes, un état durable ou bien qui risque de le devenir : solution de nécessité ou choix d'indépendance?

	1979	1985	
I personne seule	I	2	comme le résultat d'options directement économiques des résidents : dans ces cas, l'économie domestique répond à la "conjoncture" plus par des politiques démographiques que par des initiatives d'activité, du moins est-ce le trait dominant des hommes ivoiriens chefs de ménage,
2 à 5 personnes	I3	I9	
6 à 9 -	I6	I7	
10 personnes et +	I2	II	
	42	49	
résidents	308	330	
taille moyenne des ménages	7,3	6,7	dont la principale stratégie, outre la démographique, est "spéculative" (sous-locations).

Les grandes familles. Exemples

Les ménages de 10 personnes et plus regroupaient, en 1979, 146 résidents soit 47 % de la population enquêtée, et en 1985, 125 résidents, soit 38% de l'échantillon. Quelles ont été les options pratiques, observables entre 1979 et 1985, qui ont modifié les économies domestiques de cet échantillon? On ne présente ici qu'un chapitre des expériences familiales et économiques, en effet les données recueillies ne détaillaient pas d'éventuelles initiatives conduites par les Ivoiriens hors d'Abidjan, initiatives dont on s'est aperçu, en 1985, qu'il y avait de nombreux exemples. On restitue seulement le registre formé par les attitudes que révèlent d'une part la composition et la taille des ménages, d'autre part les activités.

Compression des effectifs dans les ménages

- . Eliminer les hébergés ou en réduire le nombre

A., Bété, documentaliste à la Caisse de Stabilisation est arrivé à Abidjan en 1959. Il s'est marié en 1974, en 1979, il a 38 ans. Outre sa femme et leur fille, il héberge 12 parents dont quatre scolarisés. Parmi ces parents, une "grande soeur" et ses six enfants. L'unité comprend alors quinze personnes. En 1985, A. n'a pas changé d'activité; deux enfants sont nés; les hébergés ne sont plus que cinq parents : trois jeunes scolarisés, une aide ménagère et un ouvrier électricien; soit au total 10 personnes dans un trois pièces.

R., Bété, avait 32 ans en 1979, il était chauffeur. Célibataire, il héberge alors dix personnes : quatre jeunes "frères", dont deux sont mariés, une soeur, trois nièces et neveux. Parmi ces sept parents adultes, trois frères exercent une activité rémunérée. Le logement contient alors onze personnes. Il y en a toujours onze en 1985, mais la composition de l'unité s'est modifiée : tous les hébergés de 79 ont quitté les lieux; Robert, marié, a un garçon; il a récupéré une enfant de 12 ans (qu'il ne nous avait pas déclaré en 79); il loge une "petite soeur", salariée, et un cousin de 22 ans "scolarisé" dans une classe de seconde, en cours du soir (nous le classons en "déscolarisé"). Donc le ménage de R. est formé de six personnes (au lieu de 11 en 1979) auxquelles s'ajoute un ménage malien, sous-locataire depuis 1984 (un couple et trois enfants).

• Envoyer des enfants hors d'Abidjan

Gaston, Guéré de 48 ans en 1979, était alors salarié ("chef ferrailleur") dans une entreprise de dragage qui fait faillite en 1984. Lors du premier passage, l'unité comprenait le chef de famille, son épouse, huit enfants, une jeune parente. En 1985, G., compressé depuis un an, recherche du travail; sa femme vend maintenant des bananes aux abords du nouveau marché de Marcory (non inauguré en Janvier 1986), à cinq cents mètres de la maison; les deux fils aînés ne sont plus recensés par leur père, trois enfants sont scolarisés à Oundo, Bingerville et Korogho, restent les deux plus jeunes et une fille de 21 ans scolarisée dans une classe de troisième. L'unité est passée de 11 à 5 résidents.

Narcisse, Bété de 39 ans en 1979, alors cuisinier à l'Université. Marié, il a huit enfants dont cinq scolarisés (l'aîné est interne à Yamoussoukro), il héberge trois jeunes parents (deux déscolarisés, un apprenti) et un jeune homme guéré scolarisé, fils d'un ami. Compressé depuis novembre 83, Narcisse n'héberge plus, lors du second passage, qu'une personne, la "petite soeur" de sa femme. Les enfants : ils sont cinq à la maison (dont un né depuis 1979) et quatre au dehors : l'aîné étudiant, les trois autres scolarisés à Guiglo et Yamoussoukro. L'unité s'est réduite de 13 à 9 personnes.

Dix-sept personnes habitent chez Siméon en 1979. Ce Dida de 42 ans, tailleur indépendant à Treichville, vit avec ses deux épouses, ses douze enfants qui ont entre trois et dix-neuf ans, une petite-fille, un frère plus âgé, docker. En 1985, six enfants habitent ou "fréquentent" à Divo et Agboville. Restent à la maison, sept enfants (dont une fille née depuis 1979) et deux jeunes parentes, soit au total douze résidents.

Effectifs stables

. Moins d'hébergés et plus d'enfants

C'est une tendance dans plusieurs unités d'accueillir moins d'hébergés ou de les refouler complètement, quand progresse le nombre des enfants du chef de ménage; il s'agit d'exemples où le responsable de l'unité a conservé son emploi salarié. Pierre : en 1979, l'unité comprenait 9 personnes dont deux enfants et cinq hébergés; en 1985, 10 personnes dont cinq enfants et deux hébergés.

Diarassouba : en 1979, trois enfants et trois hébergés; en 1985, cinq enfants et deux hébergés. Ce cas montre un contrôle de l'espacement des naissances - tous les trois ans - très couramment observable.

Deux autres exemples : vivant sans enfant en 1979, ces ménages accueillait chacun un parent; lorsqu'en 1985, chaque ménage a respectivement deux enfants, il n'y a plus d'hébergés.

. Les stratégies de stabilité

Plusieurs unités ont des effectifs équivalents ou quasi-identiques, à six ans de distance : cela ne constitue pas un indice simple; même sur un échantillon aussi réduit, il y a variété des conduites qui donnent ce résultat, qu'homogénéise la présentation des ménages en fonction des tailles. Au demeurant la stabilité résulte d'un dynamisme - tels la résistance aux pressions familiales, la dispersion des enfants, le contrôle des naissances, soit des attitudes de vigilance sur le terrain démographique dont les informateurs explicitent volontiers les motifs et les objectifs notamment économiques.

Apparaissent cependant quelques exemples de démographies non-restrictives. Il peut s'agir de naissances (au maximum,

quatre naissances entre janvier 1979 et mars 1985) ne s'accompagnant pas de départ équivalent, ou bien d'une affluence d'hébergés, ou encore des deux à la fois. Au total, ces fortes expansions ne s'observent que dans cinq ménages.

Il sera intéressant d'étudier comment se concilient ou se contredisent l'effort pour disperser les enfants (donc appel à des tuteurs amis ou à des soutiens familiaux) et l'effort pour restreindre l'hébergement de parents et d'amis.

Données statistiques globales

- En 1978, les tailles les plus élevées des ménages s'observent dans "l'habitat économique" (EPR, p. 382 et 385) et tout particulièrement chez les salariés non qualifiés des services et de l'industrie (respectivement 8,32 et 9,03 alors que la moyenne sur Abidjan est de 5,29); nous avons constaté que les épouses de ces salariés sont souvent actives dans le commerce de rue, or, l'EPR montre que " les exploitantes indépendantes, petites vendeuses, couturières... connaissent les niveaux les plus élevés de fécondité et la précocité la plus grande " (p. 310). On voit à quel point l'étude comparée de l'activité des conjoints serait intéressante pour la démographie d'Abidjan.

5. Abobo-Avocatier

Les types d'habitat ne sont pas des classes sociales

L'enquête sur Abobo-Avocatier permet tout particulièrement de mettre en doute l'argument d'une coïncidence entre types d'habitat et catégories sociales qu'affirment P. Antoine et C. Herry (EPR) - nous ne considérerons pas ici "l'habitat de standing" pour lequel nous n'avons pas de données nouvelles. Sous sa forme générale, l'argument ne s'accorde pas avec les faits : les différences entre types d'habitat ne coïncident pas purement et simplement avec des catégories sociales.

Selon la typologie proposée (EPR, p.19-44), l'échantillon d'Avocatier qui correspond à un habitat en cour devrait être classé dans le même type - "habitat évolutif" - que Treichville et Koumassi où nos échantillons relèvent aussi d'un habitat organisé sur cours. Cette classification, au nom d'une morphologie commune de l'habitat, réunit sous une même rubrique des catégories de réalités très disparates. Nos échantillons montrent nettement que la population d'Avocatier est sociologiquement et ethniquement plus proche, non pas de celle de Treichville mais de celle de Marcory SICOGI, que les réalités sociologiques conduisent donc à rapprocher Avocatier et Marcory SICOGI, que le classement des morphologies de l'habitat ne livre pas des catégories sociales homogènes.

1979	Iv.	Etr.	Sal.	Ind.	S.1	S.2
Marcory	90%	10%	85%	10%	70%	15%
Avocatier	82%	18%	77%	18%	51%	26%
Treichville	39%	61%	37%	59%	17%	20%
Koumassi	40%	60%	57%	38%	33%	24%
1985	Iv.	Etr.	Sal.	Ind.	S.1	S.2
Marcory	90%	10%	56%	27%	49%	7%
Avocatier	90%	10%	76%	15%	61%	15%
Treichville	44%	56%	27%	61%	15%	12%
Koumassi	33%	67%	43%	40%	17%	26%

Sal. = salariés
 Ind. = indépendants
 S.1, S.2 cf. code
 p. 19

Nationalités et activités des chefs de logement : tableau comparé par quartiers, 1979-1985

Ce tableau comparé analyse la population des chefs de logement en fonction de la nationalité et du statut professionnel. Il conduit à rapprocher, du moins sociologiquement, l'échantillon de Marcory SICOGI et celui d'Avocatier quelles que soient les différences morphologiques et juridiques des habitats; dans les cours périphériques d'Avocatier et les pavillons d'un quartier relativement central (Marcory), dominant des chefs de ménage ivoiriens et salariés; plus précisément, il s'agit de salariés détenteurs d'une compétence qui sont majoritaires dans les deux échantillons par rapport aux salariés non spécialisés et aux actifs indépendants : les divisions sociales ne s'emboîtent pas dans les types d'habitat.

L'échantillon d'Avocatier

En 1979 comme en 1985, les chefs de logement sont majoritairement des salariés ivoiriens. Voici la distribution de ces responsables d'unité par statut : on sépare ici les actifs plutôt bureaucrates des actifs (de revenu souvent équivalent) dont la compétence est moins liée à des apprentissages scolaires - pour certaines activités (receveurs et "polyvalents" de la SOTRA), la frontière est peu établie (cf. à ce sujet : Economie et statistique, n°171-172 : p.128-130).

	1979	1985	
Employés et techniciens	7	15	On observe qu'il n'y a plus en 1985 le même déséquilibre entre le groupe des "intellectuels" et celui des ouvriers qualifiés : ils sont également présents dans ce quartier alors stabilisé. Entre nos deux enquêtes, il y a passage d'une période de chantiers et d'incertitude (cf. à ce sujet, l'étude au jour le jour des conflits entre Avocatier et les pouvoirs publics <u>in</u> P. Cazamajor, 1981) à l'assurance de durer; en 1979, quand Avocatier se construisait
Ouvriers qualifiés des transports et de l'industrie	13	12	
Maçons, manoeuvres, ouvriers peu qualifiés	14	4	
Indépendants	2	5	
Autres (ST, Sc, R)	3	5	
	39	41	
<u>statuts selon la formation</u>			

encore, les métiers du bâtiment étaient fortement représentés, ce n'est plus le cas en 1985; avec le temps et le développement, cette zone devient normalement un lieu d'activités commerciales et artisanales : cela se marque mais faiblement au niveau des chefs de ménage, cela ressort quand on considère l'ensemble des actifs.

Il faut noter que les catégories salariées formant l'essentiel de cet échantillon sont celles auxquelles s'adressaient en priorité les Sociétés immobilières avec les logements "économiques". Les mêmes fractions sociales se trouvent rapprochées dans des cours et dans l'immobilier dit "moderne" : l'habitat - au moins pour ces fractions sociales moyennes - n'a pas ici le même pouvoir classant qu'en Europe.

Ainsi, qu'est-ce que dénotent les murs de séparation entre deux logements construits par les locataires à Marcory-SICOGI? L'isolement de la vie privée du groupe domestique, ou tout au moins la volonté de marquer l'isolement. Mais cela est visible dans les cours de Treichville : les rapports aux autres sont précis, l'habitude de privatiser, de ne pas voir (tout en voyant), de suivre certains cheminements, etc., montrent aussi la capacité de maintenir une vie privée, ceci dans des conditions difficiles de densité. Cette volonté est présente au même titre dans les cours "collectives" et dans les logements "individualisés"; évidemment, des préférences s'expriment pour tel ou tel type d'habitat, mais les manières de vivre dépendent plus de la volonté sociale que de la topographie. Les classes moyennes ont en commun un ensemble de manières, que celles-ci se réalisent dans les baraquements de Vridi, dans les cours de Treichville, dans les pavillons en bande de Marcory - c'est dans ce dernier quartier que l'engagement social additionne le plus de signes (murs de clôture, terrasses fermées, portails) comparables à ceux que nous apprécions en Europe.

Les activités

	1979		1985	
	Iv.	Etr.	Iv.	Etr.
Salariés	28	3	30	1
Indépendants	2	4	3	3
Autres	2		3	1
Ensemble	32	7	36	5

chefs de logement
activités

La spécificité d'Avocatier ressort d'indicateurs tels que les équilibres entre le travail rémunéré masculin et le travail rémunéré féminin, entre les salariés et les indépendants, entre la proportion des Ivoiriennes, des Ivoiriens et des Etrangers

dans les actifs artisanaux. Par ces trois équilibres, la population d'Avocatier se rapproche de celle de Marcory plus que de celle des autres quartiers.

	1979		1985		1979		1985		<u>actifs</u> <u>rémunérés</u> • hommes • femmes
	Iv.	Etr.	Iv.	Etr.	h. f.		h. f.		
Salariés	32	3	42	1	34	1	40	3	+ 39 ménages en 1979 + 41 ménages en 1985
Indépendants	18	9	24	9	9	18	7	26	
Déscolarisés	5	-	9	-					
Sans travail	2	1	9	1					
Travail familial	31	11	35	3					
Scolarisés	4	-	14	-					
Retraités	2	-	1	-					
Ensemble	94	24	134	14					
	118		148						

statuts d'activité
population de 15 ans et plus

A Avocatier, les activités indépendantes proviennent majoritairement des initiatives féminines, c'est à dire des épouses de salariés ivoiriens; elles sont couturières ou com-

merçantes soit sur place, soit au marché d'Abobo. Il est clair que leur entrée en activité n'est pas explicable par le chômage ou le simple niveau de salaire des maris. L'association entre une épouse active indépendante et un Ivoirien salarié atteint son taux le plus fort avec les salariés non précaires. Cette association a déjà été remarquée et soulignée : l'interprétation de ce fait reste à venir.

A la différence des quatre autres échantillon, Avocatier connaît, par rapport à la population de 15 ans et plus, une plus forte proportion de salariés que d'indépendants. Ceci est en

relation avec les origines du quartier : il a attiré une forte proportion d'employés ivoiriens des administrations - ou organismes assimilés - qui ont conservé leur travail et recruté des homologues comme locataires. C'est cette cooptation sociale qui donne au quartier une physionomie sociologique proche de celle obtenue à Marcory SICOI en appliquant, pour le choix des locataires, les critères officiels (niveau de salaire, nationalité) d'organismes immobiliers.

	1985				
	Abobo	Marcory	Treichville	Koumassi	Vridi
sal.	29%	24%	11%	26%	22%
ind.	22%	25%	35%	36%	26%

proportion des salariés et des indépendants
dans la population de 15ans et +

Les structures socio-familiales : des ménages "conjuncturels"

nb. personnes/ ménage	1979	1985
1 ou 2	4	5
3 à 6	19	20
7 à 10	14	14
+de 10	2	2
nb. ménages	39	41
résidents	227	248
effectif moyen/ménage	5,8	6,0

répartition des ménages
selon la taille

Entre 1979 et 1985, les chefs de logement ont vieilli : dix-huit avaient moins de 30 ans en 1979, huit en 1985. Ceci est dû en parti à la stabilité résidentielle : près de la moitié des responsables d'unité habitaient là avant 1981, parmi lesquels des propriétaires de cours ou leurs parents.

Ce vieillissement n'a pas d'explication univoque. Des facteurs conjuncturels interviennent : les "jeunes" des années 80 ont vu s'affaiblir leur capacité à louer un logement par rapport à leurs équivalents des années 70.

	1979		1985	
	Iv.	Etr.	Iv.	Etr.
A.1	1	2	4	1
A.2	1	1	1	-
A.4	3	-	2	-
B.1	-	-	1	-
B.2	8	1	5	3
B.3	2	1	-	-
B.4	-	-	1	-
B.6	12	-	15	-
B.7	3	2	1	-
B.9	-	-	1	-
B.10	1	-	4	-
C.2	1	-	-	-
C.4	-	-	1	1
ens.	32	7	36	5

classement des ménages
cf. code, p. 22

il y a en 1985 augmentation du nombre de ménages regroupant plusieurs unités familiales (B.10 et C.4). Ceci est une modification qui s'observe dans plusieurs échantillons et devra être expliqué.

	1978	1979	1985
	EPR.		
Marcory SICOI	7,55	7,3	6,7
Abobo Avocatier	4,92	5,8	6,0
Treichville	id.	4,9	5,8
Koumassi cour	id.	4,0	5,3
Vridi précaire	3,60	3,9	6,1
<u>effectif moyen des ménages</u>			

1978-1985

+ EPR, p. 380 - 4,92 = taille moyenne des ménages de cours communes.

le rapprochement entre Avocatier et Marcory SICOI, surtout quand on observe les évolutions comparées des effectifs moyens des ménages. Pour ces deux échantillons, un arrêt ou un freinage de l'expansion démographique est bien marqué alors que la croissance des effectifs n'a pas cessé dans les cours de Treichville et Koumassi, encore moins dans l'habitat précaire

Bien que leurs responsables aient vieilli, la dimension moyenne des unités ne s'est guère modifiée : elle passe de 5,8 à 6,0.

Stabilité également de la typologie des ménages, le groupe monogame à deux générations (B.2 et B.6 : avec accueil de parents est toujours la forme dominante (les formes B.2 et B.6 réunies correspondent à 21 unités en 1979 23 en 1985 soit 54% et 56% de chaque ensemble). Néanmoins :

Antoine et Herry ont présenté des ménages encore en expansion (EPR, p. 373). Leurs résultats indiquent que les tailles moyennes varient suivant les types d'habitat, nous trouvons sur nos micro-échantillons les mêmes inégalités de taille, mais ces chiffres confirment

Données statistiques globales

Sur l'homologie entre strates d'habitat et catégories sociales, cf. EPR : " Nous avons établi une typologie originale distinguant quatre sous-populations, quatre grandes catégories sociales... " (p. 20); "les quatre types d'habitat recouvrent quatre catégories sociales bien distinctes" (p. 249); " On peut donc distinguer dans la population abidjanaise quatre grands groupes bien différenciés par l'habitat, ayant des caractéristiques propres tant au niveau des structures qu'au niveau des variables socio-professionnelles " (p. 215).

IV LES CLASSES DOMINEES DANS LA RECESSION : 1979-1985

I. Les familles des artisans : influences de l'activité sur l'organisation domestique et réciproquement

La population qui tire ses revenus d'activités indépendantes est socialement très différenciée. Beaucoup de petits métiers de rue certes et ceux qui les exercent ne s'y enrichissent guère, encore faudrait-il y voir de plus près car à ce niveau aussi se constituent des inégalités. Quant aux artisanats, aux commerces, aux spécialités de service, ce sont des fractions sociales bien diversifiées qui les entreprennent. On ne traitera pas ici de nombreux exemples. Les cas ont été choisis afin de dégager un axe de recherche : y-a-t-il une relation entre la structure des unités domestiques et l'exercice d'une activité indépendante? Il semblerait en effet que les pratiques socio-familiales diffèrent selon que le ou la responsable d'unité soit un salarié ou un indépendant. On se contentera ici de quelques indications, mais ce thème sera ultérieurement approfondi.

Fabrique de sandales dans un trois pièces SICOGI

Y. Narcisse, un Attié, a 40 ans en 1989 et sa femme 38 ans. En 1968, il recevait au Lycée Technique de Toulouse une formation en matière de "Travaux Publics et Bâtiments". Sa femme le rejoint en 1970 et suit un apprentissage de bottier-cordonnier. Retour en Côte d'Ivoire : Y.N. devient contre-maître dans une société de construction où il gagne 100.000 F.CFA par mois. Il aurait voulu ouvrir un atelier pour sa femme, mais il n'avait pas les capitaux nécessaires aussi, lorsque le couple s'installe à Mar-cory-Sicogi, en 1975, ils aménagent le logement de manière à ce qu'elle puisse travailler sur place; elle recrute trois apprentis et démarre. Lui-même envisageait de quitter l'entreprise pour monter sa propre affaire en association avec deux "frères" : ils avaient déjà de petits chantiers vers Anyama. Il en sera autrement : en 1980, il est "compressé" et la crise du bâtiment, très forte, n'incite plus à se lancer. L'atelier de sa femme réussit bien, plusieurs modèles sont au point, Y.N. s'en occupe, démar-che, tient la comptabilité. Ils ont acheté une grosse machine-

outil, les commandes ne manquent pas; le produit correspond aux goûts de la clientèle du quartier - des sandales, bien faites et très solides - qui sont un compromis entre l'habitude de chaussure non fermée et le style européen : plus chères que les articles de la cordonnerie malienne ou nigérienne vendue sur les marchés, mais moins coûteuse que les marchandises importées dont elles sont les répliques.

En 1979, il y avait 10 personnes à la maison : les parents, six enfants, un neveu scolarisé et une nièce, aide-familiale. En 1985, ils sont 14 : huit enfants, dont une fille, reconnue par Y.N., qu'il a fait venir chez lui pour apprendre la cordonnerie, trois jeunes parentes de l'épouse et un neveu de Y.N. qui est scolarisé. Un seul enfant du ménage vit au dehors : il est collégien à Issia. Entre la fabrique et le groupe domestique, les trois pièces Sicogi ont beau avoir été transformées de manière à ce que toute la surface disponible soit récupérée et utilisée, elles sont saturées au point que les déplacements y sont malaisés mais, demeurant sur place en permanence, la "patronne" maintient une organisation efficace. On remarquera que l'augmentation de l'effectif domestique comporte un déséquilibre : trois parentes de l'épouse pour un seul parent de l'époux, déséquilibre explicable quand l'on sait que la femme travaille toute la journée dans son atelier. Un tel déséquilibre n'est d'ailleurs pas une particularité de ce ménage. Ainsi, selon l'E.P.R. (tableaux p.222 et 223) : entre 10 et 14 ans, 7,6 femmes pour 5,3 garçons et entre 15 et 19 ans, 8,1 femmes pour 6,4 garçons dans l'habitat économique, tandis que le déséquilibre s'inverse pour les 20-24 ans : 6,5 filles pour 6,8 garçons. P.Antoine et C. Henry reprennent à leur compte pour expliquer cette affluence des jeunes filles la thèse de la "solidarité familiale" (p.202), solidarité plus volontiers pratiquée par les locataires de l'habitat économique. Ce concept ressortit plus aux stéréotypes nourris par l'intelligenza africaine qu'à une analyse empirique stricto sensu et ce phénomène de la féminisation des strates d'âge de 10 à 19 ans (et non de 10 à 25 ans, comme l'affirment les auteurs de l'E.P.R., p.198,

" les habitats de standing et économique se caractérisent par une très forte sur-représentation du sexe féminin de 10 à 25 ans", affirmation démentie par les tableaux des pages 222-223) mériterait approfondissement.

Lignées féminines : des vendeuses de tabac à priser

Dans cette cour de Treichville, elles sont trois femmes, non apparentées et toutes trois "chefs" de ménage, qui vendent du tabac à priser.

La première, K.Akissi, 51 ans, Baoulé de Yamoussoukro, "soeur" du propriétaire de la cour, habite ici, depuis 1958, trois pièces qu'elle partage avec trois cousins (âgés de 50 ans, 37 ans et 25 ans) - ainsi logés gratuitement - et les enfants que ces derniers, séparés de leurs femmes, ont pris en charge. K.A. est divorcée, une fille de 15 ans vit avec elle; une autre, de 20 ans, est restée là mais dans une pièce séparée dont la jeune femme règle le loyer; K.A. gère la cour de son "frère" et assure l'intendance de ce groupement de "pères célibataires"; sa plus jeune fille l'aide à piler le tabac qu'elle vend sur place : les clients viennent prendre pour 20fcs, 50 ou 100 fcs de tabac, réduit en poudre, l'unité de mesure étant généralement un tube d'aspirine -ou d'un médicament quelconque. Le tabac, acheté en grosses tresses, est broyé au pilon dans un mortier de bois : travail long et pénible. Les femmes le font le plus souvent elles-mêmes lorsqu'elles ne vendent que par petites quantités, sinon, elles paient des hommes à la tâche.

T. Kra, Baoulé de Toumodi, 49 ans, arrivée en 1958 dans la cour, pile et vend du tabac "depuis toujours", elle est en outre couturière au marché de Treichville. Avec sa fille de 25 ans, elle-même mère d'une fillette de 4ans et aide-vendeuse au marché d'Abobo, elle partage une "entrée-coucher" : 3.000 F.CFA.

Enfin, Y. Houssou, Baoulé de Dimbokro, a plus de 60 ans. Arrivée en 1950 à Abidjan, elle divorce peu après. Venue dans cette cour en 1964, elle y est restée avec trois filles, toutes

trois nées à Abidjan : la première, 35 ans, travaille avec sa mère - elle a une enfant élevée au village - la seconde, 20 ans, vend des plats préparés au port, la dernière, 15 ans, "fiancée", a un bébé de 6 mois. Elles partagent un logement d'une pièce : 2.500 F.CFA par mois, 1.700 d'électricité et 1.000 d'eau.

Le tabac à priser est une ancienne "spécialité" des femmes baoulé, aussi ne sont-elles pas rares, à Treichville, ces femmes, dont certaines, très âgées, qui ont réussi à vivre de ce commerce, chichement si elles ne vendaient que cela, un peu moins mal quand elles l'associaient - et c'était souvent le cas - à une autre activité de marché. Si ce métier n'exige pas une grande spécialisation, il faut, pour en tirer un revenu, remplir des conditions que le terme de continuité pourrait résumer : ne pas changer de logement et assurer une présence permanente car la clientèle du voisinage, principale pour celles qui vendent sur place, doit trouver sa petite quantité de tabac juste au moment où elle le désire et bénéficier, le cas échéant, des menus crédits qui sont de mise entre voisins ou voisines - car les femmes prisent volontiers et attribuent toutes sortes de qualités thérapeutiques au tabac. Permanence aussi pour celles qui commercent à l'extérieur : ainsi, Yao Houssou et sa fille se relaient-elles plus de douze heures sur leur point de vente, devant la gare de Treichville.

La structure domestique qui prévaut dans cette cour a un caractère exemplaire : en tout, sept logements, six ont pour "chef" une femme baoulé, un jeune Agni, aide-machiniste et célibataire, occupe le septième. Deux salariés (une "boyesse" de 25 ans, une ouvrière, mère de quatre enfants), une couturière et sa fillette, les trois vendeuses de tabac dont l'une est également couturière; deux de ces ménages réunissent trois générations féminines. La dichotomie famille élargie/famille restreinte inlassablement assénée comme opposition entre formes domestiques communautaires-traditionnelles et individualisation moderniste de la famille nucléaire ne "marche" que si l'on s'en tient à la lecture des tableaux, sans trop chercher à connaître par quelles pratiques les unités recensées deviennent "nucléaires" ou "élargies".

Par exemple, le rassemblement dans le même logement d'une femme âgée (sans mari mais non pas veuve), de ses deux filles, "libres" également toutes les deux, et de cousins, dépourvus d'épouses mais vivant avec leurs enfants, peut paraître "communautaire" (encore faudrait-il étudier de près les contenus concrets des façons communautaires), cependant elle ne correspond guère aux modalités coutumières de la parenté. Quant à ces unités monoparentales féminines - fréquemment une matrilignée de trois générations, nous en avons même recensé de quatre générations en dehors de notre échantillon - que la recherche historique repère dès qu'Abidjan a connu un certain essor démographique, elles sont une solution urbaine, et il n'est pas rare que ces "responsables de ménage", bien souvent productrices ou commerçantes indépendantes, fassent vivre et travailler chez elles de jeunes parentes, mais ni le groupe ainsi formé ni l'autonomie des femmes qu'il accentue n'ont rien de traditionnel. A l'inverse, il n'y en a pas d'exemples dans cette cour, bien des unités, parfaitement nucléaires sur les tableaux, maintiennent cette forme d'allure "moderne" en envoyant certains de leurs enfants vivre chez des parents, usage ancien celui-là et qui permet de conserver une taille optimale de famille. Enfin, la réunion de locataires par affinités ethniques, professionnelles et sociales est, elle aussi, caractéristique des cours de Treichville, de Koumassi ou de Vridi, dont la construction remonte au moins aux années 50.

Cour baoulé spécialisée en commerce de bangui

Cette cour, à Koumassi, spécialisée dans le commerce du bangui, P. Koffi, Baoulé de 67 ans, l'habite depuis 1950 - il en avait été alors le premier locataire, le quartier venait d'être loti; à cette époque, il extrayait lui-même son bangui, maintenant il se le fait livrer -on doit aller à 50 km -. Veuf, il vit avec quatre fils - l'aîné, chauffeur de taxi a 35 ans, le cadet, 14 ans, est élève au Collège de Treichville - et quatre filles, dont l'aînée, 30 ans, vend le bangui; la cadette, 17 ans, est "boyesse"; une autre, qui vend des plats préparés, fait la cuisine pour tout le monde. Ces neuf personnes se partagent un

logement d'une pièce , louée 10.000 FCFA par mois. Ni bru, ni gendre, ni petits enfants : cette unité vieillit dans sa forme nucléaire, mais ce n'est pas par adhésion aux coutumes, non plus par engagement moderniste. On voit en effet, fréquemment des couples où il existe une importante différence d'âge entre l'homme et la femme, le premier s'étant marié à plus de trente ans avec une très jeune fille. Ces mariages, tardifs pour l'homme, sont un compromis : le choix de la femme a été le plus souvent décidé en fonction d'exigences coutumières auxquelles l'homme ne peut faire face qu'à condition d'avoir consolidé son statut, si bien que la première partie de son existence, libre en apparence à l'égard des usages de son milieu d'origine, préparait une maturité en conformité avec ces usages. Quant aux enfants, nés de liaisons précédant le mariage, ils sont généralement élevés par leurs mères.

Dans cette même cour, réside K.Boossou, Baoulé, 50 ans; elle a eu dix enfants et reste sans mari; elle partage son logement (gratuit car elle est la petite fille du propriétaire) avec deux filles, l'une a 22 ans, l'autre, 29 ans, élève son fils de 10 ans et sa fille de 7 ans : toutes les trois vendent du bangui. Semblable à celle des vendeuses de tabac de Treichville, la structure de cette unité est en quelque sorte le corollaire de la précédente concentration masculine : quand il y a des hommes d'un certain âge qui vivent en célibataires chez leurs parents, il existe ailleurs des mères seules avec leurs enfants.

Il faudrait évidemment des investigations empiriques plus poussées mais il n'est pas rare, dans notre échantillon, que, lorsqu'ils sont Ivoiriens, ces célibataires masculins prolongés soient des salariés et non des indépendants. Quoi qu'il en soit, se vérifie encore dans le commerce du bangui la féminisation de l'activité : le père extrayait et vendait lui-même le bangui avant la décolonisation, la vente est continuée par une fille, non par un fils.

Regroupements "corporatifs" de célibataires

D. Cissé, Sénégalais, 48 ans, vit à Koumassi, depuis 1972. Il y a des années qu'il s'est spécialisé dans le commerce des montres et des portefeuilles et tient une table au vieux marché de Koumassi. Il a épousé une Sénégalaise, 23 ans, ils ont deux jeunes enfants. Habitent chez lui 4 "frères" : le premier vend des montres au Plateau, le deuxième a installé une petite table devant la cour et propose des chemisettes, les deux derniers ont un petit étalage de sacs, à Treicville, dans la rue II, spécialisée dans ce type de commerce sur trottoir. Les jeunes parents ont dans les vingt-cinq ans. D.C. paie 9.000 FCFA son "entrée-coucher". Cette organisation relève d'un système très pratiqué par les Sénégalais : il s'agit, en somme, de démultiplier les points de vente d'une entreprise dont D.C. est un relais, à partir duquel essaient des "représentants" nourris et logés en contrepartie de leur travail.

A Vridi, a été recensé un groupe de quinze Maliens, partageant deux pièces : des "faniko" (blanchisseurs-reapsseurs), commerçants ambulants, manoeuvres journaliers au port, certains vivant dans cette cour depuis vingt ans, d'autres, depuis quelques mois. Ils paient chacun 1.000 CFA pour ce logement avec électricité. Le blanchissage occupe le plus grand nombre qui trouve sa clientèle sur place. Ils ont installé une grande table devant l'entrée de la cour où six hommes en même temps peuvent repasser avec des fers à brasse. Ils disposent d'un endroit dégagé où faire sécher les pièces de linge et s'organisent pour la surveillance contre le vol. Comme souvent, lorsqu'il s'agit de services, il n'y a pas de marchandage car le prestataire ne pourrait descendre au dessous des prix du marché, établis au plus juste et connus de la clientèle. L'unique souplesse consiste dans le maniement délicat du crédit.

Il semble que les micro-activités indépendantes favorisent des formes de "ménage" - unités féminines monoparentales, collectifs de célibataires masculins seuls ou associés à un

couple - où tend à se dissocier le lien entre cohabitation et projet familial pour des aménagements orientés par des intérêts directement corporatifs, même si les personnes font de la parenté, effective ou analogique (les "frères"), une raison de partager le même toit. Des enquêtes ultérieures porteront sur ces questions.

2. Comment des manoeuvres supportent-ils la crise?

Les manoeuvres ne sont pas tous Mossi et célibataires

Selon le recensement de 1955, les manoeuvres formaient le plus fort ensemble professionnel : 17% des actifs masculins (catégories 69 et 70), soit 7269 individus dont les Mossi représentaient le quart. Vingt ans plus tard, le recensement d'Abidjan 1975 ne permet pas de connaître leur nombre, car une seule catégorie rassemble ouvriers, manoeuvres et conducteurs d'engins. Ce classement produit peut-être sur le papier un "prolétariat" industriel, il neutralise les différences qui ne sont pas de salaires - bien qu'il y ait des écarts importants entre les grilles -, celles dues aux statuts, notamment les effets sociaux de la nationalité. L'EPR fait une tentative pour désagréger cette catégorie et distingue des salariés non qualifiés de salariés qualifiés (EPR, p. 176-177), mais cela ne construit pas un tableau analytique des statuts.

Jusqu'à ces dernières années, Abidjan donnait encore une image de ville-chantier tout à fait impressionnante : outre les grands travaux d'intérêt public, des constructions, très diverses, tours, villas, quartiers de standing et d'habitat bon marché. Les activités portuaires et l'industrie nécessitaient elles aussi une main d'oeuvre abondante et spécialisée.

Au tournant de 1975, lorsque les possibilités de travail ouvertes aux jeunes Ivoiriens n'ayant pu pousser leur carrière scolaire au delà de la troisième devinrent pratiquement nulles et que grossit la cohorte des "déscolarisés chômeurs", il n'était pas rare, dans les milieux populaires, d'entendre leurs aînés critiquer ces jeunes gens : plutôt que de "fatiguer" leurs parents (se faire entretenir par eux), ils pouvaient toujours chercher des "contrats", c'est à dire s'embaucher comme manoeuvres occasionnels dans les entreprises ou comme dockers au port. C'était évidemment méconnaître quelles conceptions de leur position sociale et du genre de vie espérée s'étaient forgées,

au cours de la dernière décennie, les jeunes abidjanais qui avaient quelque peu "fréquenté", c'était aussi ne pas savoir (ou faire semblant) que les "contrats" n'étaient plus aussi faciles à trouver qu'autrefois.

En 1985, la raréfaction des "contrats" n'est plus discutable de même que la nécessité d'avoir des relations pour en obtenir régulièrement. Le stéréotype, naguère, voulait que les manoeuvres ou les dockers fussent des Mossi, des Maliens, des Nigériens, jeunes migrants, venus travailler à Abidjan pour envoyer de l'argent et retourner dans leur village, se marier. Dans la capitale, ils vivaient en "ménages de célibataires", louant leurs logements à des propriétaires de l'habitat spontané, dans les quartiers proches de zones industrielles et portuaires (cf. le film de Jean Rouch : Moi, un Noir).

En fait, ce n'est pas parce que la profession de manoeuvre est au bas de la hiérarchie socio-professionnelle des salaires, qu'elle concerne des catégories peu différenciées de la population : de tout temps (c'est à dire depuis 1904), cette catégorie a été disparate, en raison des origines, des modes de vie, des positions de statut dans la société abidjanaise.

Manoeuvres à vie

Enquête Vridi 1979. Kouka G. est manoeuvre de 3^o catégorie, il gagne 32 000 francs par mois. Il a 32 ans. Venu à Abidjan, la première fois, en 1965; a fait des va-et-vient entre son pays et la Côte d'Ivoire; il s'est marié, mais sa femme vit au village. Depuis 1976, il travaille dans la même usine de la Zone 4 (CODIMATEL), loue, pour 3000 francs par mois une "entrée-coucher" construite en planches qu'il partage avec deux plus jeunes frères, l'un manoeuvre de 1^{re} catégorie dans une entreprise de construction (23 000 francs mensuels) et l'autre, cherchant du travail.

Ce petit groupe de "frères", vivant en célibataires dans une chambre, correspond au stéréotype rappelé ci-dessus, il est ici burkinabé, il aurait pu être malien, ou nigérien, et les propriétaires de Vridi continuaient, à cette époque, de rajouter dans leurs cours de minuscules logements qu'ils n'avaient aucune peine à louer, la demande étant plus forte que l'offre.

Kidi O., Mossi également, est manoeuvre à l'Institut d'Hygiène de Treichville où il touche 48 000 francs par mois, ce salaire, maximum pour sa qualification, étant dû à l'ancienneté : embauché en 1961, il y travaille dix-huit ans. En Côte d'Ivoire dès 1949, il était alors manoeuvre agricole dans les plantations proches d'Abidjan. Première épouse dans cette même année et seconde en 1974. S'il a quitté le quartier d'Adjamé, plus proche de son lieu de travail que celui de Vridi, c'est qu'il a préféré un logement plus grand pour le même loyer (3500 F/mois). Deux de ses fils sont au Burkina, un autre soudeur dans une petite ville ivoirienne, les filles mariées vivent elles aussi en Côte d'Ivoire. Il a plus de cinquante ans, recevra une très faible retraite. Ses épouses et ses filles n'exercent pas de petit métier. Situation résidentielle fragile : si le quartier - ou cette zone du quartier - est cassé, il sera "déguerpi" et devra chercher une location plus éloignée. L'arrière Burkina ne doit guère être solide, étant donné la conjoncture générale du pays et sa très longue absence, il dépendra - en fait d'assurance vieillesse - de ses fils qui, peu scolarisés et peu qualifiés, n'ont guère de moyens.

Kidi O., ainsi que d'autres Mossi qui ont eu une histoire de migration analogue, lorsqu'il compare les années soixante à la fin des années soixante dix parle d'un durcissement de ses conditions d'existence. Alphonse R., Ivoirien de la région de Guiglo, s'est établi à Abidjan en 1975 après avoir vécu à Gagnoa. Il a cinquante ans, est docker à la SEMP.

où il reçoit 28.356 FCFA par quinzaine quand il y a des bateaux à décharger. Divorcé, il vit avec ses neuf enfants. Le fils aîné a 21 ans : déscolarisé type, il n'a pas dépassé la classe de 3ème et depuis, cherche du travail. La fille aînée, 18 ans, "prépare" : elle s'occupe de la maison. Deux enfants sont inscrits dans des écoles privées (45.000 fcs par an), les autres dans des écoles publiques. Alphonse K. occupe une "chambre-salon" dans la cour de Joseph B., un Guéré qui a construit à Vridi en 1941 et en tire actuellement des revenus locatifs : il demande pour ce deux pièces 12.000F. par mois. En fait, la situation d'A.K., en 1985, n'est pas meilleure que celle de Kidi O. en 1979.

Enquête Marcory-Sicogi 1979-1985. Pierre D.G. est un peu plus jeune qu'Alphonse K. puisqu'il a 47 ans. Ce Bété est venu directement de son village et il a rejoint un frère qui logeait à Treichville dans l'habitat Arras; c'était en 1963. De même que de nombreux Bété, il réussit à devenir attributaire de son logement, aussi les retrouve-t-on, relogés là en 1975 après le dégurgissement d'Arras. Leur réussite est inégale : parmi eux, des cadres de l'administration, des employés de sociétés d'Etat et d'entreprises privées, des chômeurs. Pierre D.G. est manoeuvre d'entretien à la SOGEFHIA depuis une dizaine d'années : en 1975, il gagnait 30.000 FCFA par mois, en 1984, 59.000, mais après "alignement", il passe à 41.320 FCFA. Il paie actuellement un loyer de 7.500 F/mois, 3.000 d'électricité et 2.000 d'eau. Il a construit une pièce supplémentaire dans sa cour où loge un couple de sous-locataires pour 15.000/mois. Cette pratique est devenue courante depuis la "conjoncture" : le chef de famille restreint son groupe ou contrôle son extension et rentabilise son habitation. Il récupère ainsi au moins le loyer qu'il doit à la Sicogi et souvent plus. En 1979, il y avait huit personnes chez Pierre D.G. : lui-même et sa femme, quatre jeunes enfants scolarisés à l'école du quartier et deux "petits frères". En 1985, ils ne sont plus que 6 : deux épouses et seulement deux enfants scolarisés, la petite soeur de sa première femme aide aux travaux ménagers, un jeune parent, hébergé depuis deux ans, cherche du travail. Les autres enfants, également scolarisés, sont dispersés chez des "frères".

En plus de vingt ans, F. n'a guère amélioré sa condition, il a cependant conservé son statut urbain, même peu élevé. Son salaire a été diminué mais il le touche régulièrement; il a conservé son titre de locataire de la Sicogi dont les avantages deviennent de plus en plus évidents : les loyers sont restés pratiquement inchangés alors qu'ils ont lourdement augmenté dans tous les quartiers populaires d'Abidjan. Pour le montant de celui qu'il acquitte actuellement, il aurait une simple chambre construite en planches donnant sur une cour collective à Vridi au lieu des deux pièces équipées et de la cour individuelle fournies par la Sicogi, et dont le plan a permis une extension qu'il rentabilise. Par ailleurs, son "groupe" ne le lâche pas : aux deux moments de l'enquête, il accueille un jeune parent, en revanche, il fait héberger ses enfants.

P. est bien de ces Abidjanais dont les enfants sont nés en ville, et que l'Etat a voulu, au moins jusqu'à la fin des années 70, favoriser par des avantages tels que la garantie de l'emploi, l'accession au logement individualisé bon marché et la scolarisation de leurs enfants. Mais cette strate est composite et un manoeuvre comme P. a des avantages fragiles; avec les difficultés présentes, la politique d'Etat devient plus sélective et moins distributrice de ces avantages. P. a déjà vu son salaire baisser, beaucoup d'autres ont été licenciés alors que leurs revenus n'avaient pas permis qu'ils se constituent un patrimoine. Né en 1938, P. était sans doute parmi les moins favorisés d'une génération ivoirienne qui avait autour de vingt ans à l'Indépendance, favorisé tout de même par rapport à d'autres citadins - femmes et manoeuvres étrangers -, aujourd'hui, il n'y a plus de tels avantages de génération.

Quatre biographies: deux étrangers, deux Ivoiriens qui se trouvent actuellement appauvris par les nouvelles nécessités de l'économie et de la société abidjanaises. Ils n'ont

rien acquis, ni patrimoine, ni compétence technique, ni économies, ni influence, ni logement (à l'exception du locataire Sicogi) et ils ont de moins en moins de chance d'acquiescir quoi que ce soit. Seul l'un d'entre eux est retourné longuement dans son village d'origine et y a laissé sa famille : l'avenir est préparé. Celui des autres est imprévisible.

Un manoeuvre enrichi

Selon ses papiers, Z. serait né en 1922, il aurait donc 57 ans en 1979. Ce Mossi a quitté son village en 1948 pour venir travailler au percement du canal de Vridi. De simple manoeuvre, il passe petit chef d'équipe et contrôle sept hommes, ce qui fait que les "Européens" lui laissent une baraque qui sera démolie en 1953. Tout en continuant ce travail salarié, en 1951, il monte une petite épicerie à Vridi dont s'occupe sa femme; après la démolition de son logement, il commence à construire à côté de l'épicerie, à se faire une cour. Il est embauché par la Shell en 1957 où il est contrôleur (il surveille l'entrée et la sortie des produits) jusqu'à la retraite en 1973 : il gagnait alors 27 000 fcs CFA, il touche II.000 de retraite. Il a également aménagé deux cours et perçoit neuf loyers (la chambre est louée 3.000 F.) La première cour est à son nom, la seconde au nom de sa femme : essai de "légalisation" d'une construction illégale qui s'explique par l'espoir qu'en cas de déguerpissement, les autorités leur concéderont à chacun un lot, ce qui a parfois été le cas lorsque Port-Bouët fut cassé. Il a fait bâtir une maison dans son village et voyage là-bas souvent. Sa femme tient toujours l'épicerie, sa fille va dans une école privée (90.000 FCFA par an), un fils, carreleur, est chef d'équipe dans une entreprise, un autre fait son service militaire au Burkina Faso.

En 1979, à Vridi, Z. est un notable de quartier : il est ancien, il est riche. Il a réussi à constituer un capital

urbain et villageois, tout en vivant comme si les transformations de la ville ne le touchaient pas : ainsi, n'a-t-il pas fait installer l'électricité ni dans son logement, ni dans sa boutique et il n'envisage pas de le faire par économie. Il ne bouge guère de Vridi sauf pour des aller-retour Abidjan-Burkina Faso.

Ce Mossi a su se placer sur tous les terrains de l'enrichissement qui étaient accessibles, entre 1948 et 1973, à des salariés peu qualifiés : boutique, constructions locatives, maison au village : son statut urbain et sa "richesse" traduisent une "éthique" : ces "petits" savent par expérience, et cela est donc devenu une règle, qu'ils ne peuvent s'enrichir qu'en effectuant des placements dont ils contrôlent directement, personnellement les rapports - ce contrôle personnel est une nécessité, elle limite leurs placements, elle façonne un état d'esprit qui déborde la "strate" des manoeuvres et des ouvriers.

3. Des ouvriers "petits-bourgeois" ?

Un statut rare et recherché

L'assimilation du monde ouvrier abidjanais au stéréotype du prolétariat industriel et urbain français serait irréaliste à plusieurs titres. D'abord, au niveau des fractions dominées, les positions respectives des ouvriers, des artisans ou commerçants et des petits employés ivoiriens, diffèrent de celles qu'occupent leurs homologues français, aussi bien matériellement que symboliquement. Ensuite, n'existent pas de médiations associatives dont le travail d'expression et de représentation préparerait la cristallisation d'une conscience ouvrière. Enfin, les reconstitutions biographiques montrent l'importance d'une caractéristique socio-professionnelle : la stabilité dans le même emploi. Les carrières ouvrières se développent dans un seul et même établissement, ou bien elles s'interrompent définitivement après le premier ou le deuxième essai et nos enquêtes n'ont pas recensé des ouvriers changeant fréquemment d'employeurs. L'embauche est en fait contrôlée par des réseaux relationnels établis le plus souvent sur des critères ethniques et géographiques assez étroits, si bien qu'un licenciement a des conséquences irrémédiables sur la carrière d'un ouvrier, ce dernier ayant peu de chance de retrouver un travail salarié. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la célébration systématique par la presse nationale des remises de médailles du travail au cours de cérémonies régulièrement organisées par les industriels et dont les bénéficiaires tirent fierté, l'évènement étant souvent commémoré par un agrandissement photographique accroché en bonne place chez le médaillé. Il serait ethnocentrique de ne voir dans ces rituels qu'un épisode de la dialectique paternalisme/aliénation : ce qui est symboliquement valorisé c'est, corrélatif à la capacité de "durer" dans un emploi, l'accès au statut social lié à la régularité d'un salaire et la confirmation des capacités sociales à conserver une situation.

Situations ouvrières

Vridi. 1979. Antoine M., Adiokrou de 47 ans, en a moins de 20 lorsqu'il vient pour la première fois à Abidjan en 1957. Embauché dans une entreprise de Travaux publics, il suit les chantiers : 5 ans à Abidjan, 7 ans à Daloa, 3 ans à Aboisso, deux ans à Korogho et retour à Abidjan en 1974. A cette époque, il est chargé du transport des ouvriers. En 1979, il gagne 30 000 francs par mois. C'est peu, après 22 ans de travail, car la profession de chauffeur, bien que mal payée, est très recherchée. Un grand frère l'a hébergé pendant deux ans jusqu'à ce qu'il prenne son logement actuel, deux pièces dans l'habitat en bois qui lui coûtent 4000 F. par mois. Sa femme, âgée d'une vingtaine d'années, qui vend de l'attiéké au marché d'Adjamé, effectue tous les jours un long transport en autobus. Ils ont un fils de cinq ans et une fille de deux ans et demi. Habite avec eux un jeune beau-frère, manoeuvre contractuel. Antoine a confié à sa mère une fille qu'il a eu d'une autre femme. Leur logement abidjanais ne donne pas l'impression de campement si fréquente même chez des gens installés depuis longtemps : une des deux pièces a été aménagée en salon, il y a des fauteuils, un canapé, une télévision, une radio et, chose rare, les murs sont tapissés. Une maison à étage, construite au village en association avec son père, est terminée. Le pays adiokrou est proche d'Abidjan et A. M. a si peu rompu avec l'arrière villageois qu'il y a investi; quant à sa femme, elle continue, par la vente d'attiéké, une spécialisation adiokrou.

La faiblesse de son salaire ne classe pas A.M. au plus bas, car elle ne détermine pas complètement un statut qui n'est pas seulement individuel et professionnel mais dépend en outre des relations entretenues avec le groupe d'origine.

1979. Oka N., Baoulé de 30 ans, descend à Abidjan en 1969, il devient apprenti-soudeur; après trois ans passés dans un petit garage d'Adjamé, en 1971, il obtient une place

au garage DAF où il gagne, sept ans plus tard, en 1979, 45 000 francs par mois. Sa femme qui a comme lui une trentaine d'années a été embauchée elle aussi à la DAF, au service de la cantine du personnel européen, pour 34 000 francs par mois. Ils ont une fille de deux ans et demi et logent le petit frère de l'épouse, un déscolarisé de dix-huit ans. O. N. a essayé plusieurs quartiers avant de s'installer à Vridi.

En 1979, la position du couple pouvait être considérée comme ascendante : travail stable, logement bon marché proche de la DAF. Le faible laps de temps entre la fin de l'apprentissage et l'obtention d'un poste salarié, ainsi que l'embauche de la femme dans la même usine ne proviennent pas du hasard, mais de protections influentes sur le recrutement à la DAF : on sait qu'à Abidjan, comme ailleurs, le marché "libre" du travail est très contrôlé par les réseaux d'influence même pour les emplois les moins valorisés, les moins payés, étant donné la rareté des salaires réguliers.

1985. Logbo A., Bété de 39 ans, est arrivé en 1962 à Abidjan où, comme Oka K., il a commencé par un apprentissage (électricité du bâtiment) qui a duré cinq ans, puis est resté sans travail. En 1970, il entre comme graisseur à la SOTRA où, en 1985, il gagne 65 200 francs. Sa femme a 26 ans, elle vend de la peau de boeuf cuite au marché de Vridi, leur fille a deux ans. Carrières parallèles donc dans les cas Logbo A. et Oka K. : peu après l'apprentissage, l'embauche, une femme qui exerce une activité rémunérée. En 79, les deux hommes devaient toucher des salaires comparables. Le réseau bété, dont l'influence à la SOTRA est indéniable - l'atteste le nombre de ses agents, chauffeurs, receveurs, agents d'entretien d'origine bété -, a fonctionné et Logbo n'a pas connu le chômage depuis quinze ans

1985. René B., Gouro, a quarante-deux ans, "en brousse" jusqu'en 1978, depuis à Abidjan où un frère l'hébergeait. Petits contrats, dont l'un de six mois à la PETRO-SIR et deux ans et demi d'embauche par la société italienne des pétroles, l'AGIP, qui le "compresse" en 1983. Il loge à proximité, cela depuis trois ans. Sa femme et ses enfants (10) sont au village. Il partage sa "chambre-salon" de Vridi (6000 francs de loyer et 3000 d'électricité, par mois) avec un Guéré. Entre 1966, où il arrive à Abidjan, et 1985, R.B. a obtenu surtout des "petits contrats", il a été ouvrier deux ans : licencié en 1980. Sa femme et ses enfants sont au village. Pas d'apprentissage, pas de qualification, pas de relations assez influentes : les emplois, difficilement obtenus, n'ont pas été conservés. C'est qu'en dehors des problèmes immédiatement professionnels, tenir une place nécessite des appuis aussi efficaces que le soutien qui a permis l'embauche : la vague des licenciements ne les rend que plus nécessaires.

Enfin, ces deux hommes changent de statut urbain. Ils se retrouvent, autour de la quarantaine, à vivre comme des célibataires étrangers qui venaient "chercher l'argent" à Abidjan. Pour l'instant, ils tiennent au jour le jour, vivent dans leur milieu ethnique : le propriétaire et leurs voisins sont Gouro, ils ont des parents à Abidjan.

Koumassi. 1985. Yabao A., Mossi, a 44 ans en 1985. La migration commence à Anyama en 1963, non loin d'Abidjan. Il travaillait à la SATMACI (entreprise de modernisation agricole) puis, trois ans plus tard, il se fait embaucher chez Blohorn où il effectue sa carrière : en 1979, il est ouvrier de 5ème catégorie (45.000 FCFA mensuels) et en 1985, il a atteint la 6ème catégorie et gagne 53.000 (le SMIG étant de 33.000 FCFA). Il lui a fallu six ans pour trouver son logement de Koumassi, une pièce qu'il a divisée par une cloison.

Il habite là depuis 1972. Le loyer actuel est de 7.000 F/mois. Y.A. s'est procuré un peu de confort : une télévision et un ventilateur. Marié en 1977 : sa jeune femme (elle avait alors dix-sept ans) a quatre enfants, elle est aidée par une petite soeur d'une dizaine d'années qu'elle a fait venir toute petite du Burkina, il y a cinq ans, et a éduqué selon la coutume couramment pratiquée à Abidjan par les femmes Mossi. Tous les ans, Y.A. va passer ses congés au Burkina Faso. Y.A., au bout de quelques vingt-trois années, est devenu Abidjanais et il a effectué un parcours sans anicroche : travail régulier, logement relativement décent et surtout proche de son travail, il est marié. Il peut vivre de cette manière "petite bourgeoise".

Treichville.1985. Y.A. Hélène, née en 1940 et venue jeune à Abidjan, est entrée en 1956 à la SCODI (conserverie de thon). Elle y gagne actuellement 50.000 FCFA par mois. En 1966 également, elle s'installe à Treichville dans le logement qu'elle occupe encore et accouche de son premier enfant, un fils; après lui, elle aura deux filles de pères différents avec qui elle n'a plus aucun contact : elle assume, seule, la charge de ses trois enfants. L'aîné est en troisième dans un collège privé - 150.000 francs pour l'année -, les deux filles, dont l'une est boursière, "fréquentent" dans un collège public. Vit chez elle une nièce, partie du village il y a trois ans, et qui l'aide à la maison. Loyer, 6.000 et électricité 1.000 : s'il ne lui fallait chercher l'argent pour le collège du fils et les frais de scolarité des filles, Y.A.Hélène s'en tirerait.

A Treichville principalement, mais aussi dans d'autres quartiers, ces femmes baoulé ne sont pas rares qui gagnent leur vie et cherchent à faire étudier leurs enfants. Elles exercent le plus souvent des professions indépendantes mais celles qui ont un emploi s'y accrochent. Elles en retirent une indéniable respectabilité parce qu'elles exercent un travail reconnu comme tel -payé à l'heure et qui leur donne des droits- à la différence des indépendantes qui doivent contrer en permanence la pression des acheteurs pour payer leur travail au plus bas prix.

4. Une classe moyenne très fractionnée : trajectoires et placements

Les logements des classes moyennes

Les typologies de l'habitat, lorsqu'elles dépassent le cadre de l'enquête urbanistique pour faire de leur type les équivalents de strates sociales, se donnent deux postulats implicites : la disponibilité de logements correspondant aux divers niveaux de revenus et l'adéquation entre un état de fortune et le choix d'une manière d'habiter - aux ouvriers, le logement ouvrier, aux cadres, des villas, etc. -. Ce n'est nullement tenir compte des phénomènes de rareté : les citadins, qui ont les revenus les plus bas, comme ceux, plus élevés dans la hiérarchie des salaires, sont confrontés à des pénuries, si bien que, pour les habitats très peu coûteux, les plus démunis entrent en concurrence avec de moins pauvres qu'eux simplement parce que la strate d'habitat à laquelle ces derniers prétendent est saturée, et ainsi de suite jusqu'à un niveau à partir duquel le marché immobilier nous est moins connu. Mais ce niveau ne concerne qu'une minorité. De fait, nombre d'Abidjanais s'estiment mal logés parce qu'il y a des logements conçus pour leurs revenus mais qu'ils n'ont pu y accéder, en fonction de quoi ils déprécient leur habitat actuel - soit parce qu'ils jugent son confort et son environnement inférieurs à leur condition sociale, soit parce que, même si le niveau de l'habitat est en rapport avec leur statut, son prix trop élevé impose des acrobaties budgétaires. Du reste, la relation d'un habitat et d'un statut n'est peut-être pas identique à Abidjan et dans une ville française : le logement n'est pas, là bas, de la même manière qu'ici un marqueur des diverses fractions de classes; il ne se comprend pas par les mêmes fonctions ni par la même valeur symbolique, il peut tenir à des enjeux très variés qui se retrouvent d'une catégorie sociale à une autre et diffèrent parfois entre individus d'une même catégorie.

Des "banquiers" à Vridi-Cocotier

1979. Soukou H. arrive à Abidjan en février 1959, car un oncle lui a obtenu un emploi à la BIAO (8900 F. par mois). Il avait dix-neuf ans. Bien noté, il suit des cours du soir, son salaire est revalorisé en 1970. A moins de quarante ans, employé de 6^{ème} catégorie, gagnant 107 000 F.CFA, il se situait pratiquement au haut de la hiérarchie des salaires. Or S.H. a toujours logé dans un habitat en planches, à Port-Bouët jusqu'en 1970, puis, quand le quartier a été démolli, dans les deux pièces où il se trouvait encore en 1979. Marié depuis dix ans, il a trois enfants, l'aîné, un garçon, vivant chez un oncle à Ferkessedougou où il a été scolarisé, les deux autres - six et deux ans - restant avec leurs parents. Il déclare aimer Vridi où il y a de l'air et où la vie est plus calme que dans les autres quartiers, moins chère aussi, en particulier le loyer : il paie 2500 francs par mois et se passe d'électricité.

L'austérité de S.H. a un but : constituer un capital immobilier. En 1975, par l'intermédiaire de la BIAO, il a obtenu en location vente une cour à Marcory comportant un logement de trois pièces qu'il loue à une employée 20.500 F (soit 10 fois le loyer qu'il dépense pour lui-même à Vridi), somme qui règle une partie de ses traites mensuelles (30 000 F). Il compte "fermer" la cour par l'adjonction de trois logements de 4 pièces. Il stocke des parpaings dès qu'il a de l'argent car le ciment augmente vite et quand il aura achevé de rembourser le premier emprunt, il en prendra un second pour terminer ses bâtiments. Il n'envisage que pour plus tard de construire une maison à Tabou et d'investir dans une plantation. Projet qui n'a d'ailleurs rien de sûr - il est typique des souhaits de retraite - et n'a aucun début pratique : l'essentiel est la construction de rapport à l'achèvement de laquelle S.H. s'emploie avec tenacité.

Il a pour voisin un parent, également commis à la BIAO, proximité qui ne doit évidemment rien au hasard : S. T., locataire malheureux de la SICOGI à deux reprises (il n'était pas locataire en titre, espérait le devenir, mais sans succès), a fini par venir dans la cour où son collègue avait pu lui procurer un logement, en 1974. Père de trois enfants et divorcé, il n'a gardé avec lui qu'un fils de 10 ans qui va à l'école à Vridi, les deux autres, scolarisés également, vivant avec leur mère hors d'Abidjan. Il a également travaillé vingt ans à la BIAO où il gagne 113.000 FCFA au moment de l'enquête. Lui aussi veut investir dans un bâtiment mais il n'a pas encore obtenu de location-vente, n'ayant pas tout à fait réuni le capital de départ.

Les cours en planche de Vridi conviennent donc à ces deux agents de la BIAO car leur modicité et le style de vie économe propre à ce quartier sont adaptés à leurs projets immobiliers, le premier étant beaucoup plus avancé que le second. Ce dernier aurait continué à vivre en SICOGI s'il avait consenti un "investissement de couloir" suffisant au moment opportun, il a préféré la solution de Vridi, quitte à se passer d'électricité et d'eau courante.

Ces deux hommes ont été éduqués et ont commencé à travailler avant le "miracle ivoirien" et sans doute est-ce pour cela que des éléments de confort -même les plus ordinaires, l'éclairage électrique, l'eau courante - ne leur semblent pas indispensables, en tout cas moins nécessaires que les placements d'avenir.

Un électronicien de Rank Xerox contraint à l'habitat "évolutif"

Bien différente était l'attitude de N. Amath, né en 1953, un jeune électronicien, embauché à la SIEM en 1975 puis à Rank Xerox en 1978 où il gagne 190.000 FCFA par mois, beau salaire en 1979. Il n'en logeait pas moins dans une cour commune de Koumassi où il louait une "chambre-salon" qui avait

été découverte, non sans mal, grâce aux relations de sa mère, Adiokrou comme de nombreux propriétaires du quartier. Il avait multiplié les démarches pour accéder à mieux - il est marié et a un enfant- sans avoir encore réussi. Le propriétaire de la cour ayant fait installer l'électricité, il avait acheté un frigidaire, un ventilateur, une chaîne Hi-Fi, mais il n'y avait ni eau courante, ni sanitaire privé. Les types d'habitat auxquels pouvait prétendre N.A. -SOPIM, SOGEFHIA, GFCI en location ou location-vente - étaient saturés et les "couloirs" très encombrés, ne restaient à niveau de standing égal que des loyers trop élevés.

Une cour décriée, une cour appréciée, deux techniciens

Antoine G., Béninois, a 39 ans en 1985. A 25 ans, il avait terminé son apprentissage d'électricien dans un centre technique béninois et vint à Abidjan : il fut embauché par la SETAO (Société d'électricité générale). C'était en 1970, en 1985 il gagne en moyenne 80 000 francs par mois, somme qu'il arrondit par des "petits contrats" chez des particuliers. Dès l'embauche, il reprenait à Koumassi le logement d'un compatriote tout en espérant que ce deux pièces sur cour serait une solution provisoire. Quinze ans plus tard, il est toujours là avec deux épouses - l'une couturière, l'autre vendeuse de vivres au marché de Koumassi -, trois enfants en bas âge et une jeune parente. Il a envoyé ses enfants plus âgés au Bénin. Le loyer était de 5500 francs en 1979, il est de 9730 francs actuellement (l'équivalent d'un loyer Sicogi pour trois pièces). Dans cette même cour, habitent deux autres ménages béninois dont les chefs sont l'un enseignant du privé (105 000 francs de salaire mensuel) et l'autre dactylographe dans une société privée. De même que le voisinage à Vridi des deux employés de la BIAO, ce petit rassemblement béninois illustre bien que le système des réseaux fonctionne en matière de logement aussi systématiquement qu'en d'autres domaines. Quoi qu'il en soit, Antoine G., comme ses compatriotes, considèrent que le lieu où il vit ne procède pas d'un choix, mais que la nécessité l'y assigne depuis quinze ans.

A l'inverse, Anoman, Attié de 43 ans, apprécie son logement de Treichville. En 1985, il vit dans une cour construite et habitée par une famille Apolo dont il est l'unique locataire depuis vingt-six ans. Il est venu là le 3 janvier 1959, il avait alors dix-sept ans, n'avait pas "fréquenté" et commençait un apprentissage d'électricité automobile. Le 17 mars 1964, il entrait dans un garage (SIVOTRANS) où il travaille toujours pour un salaire de 88 884 francs en mars 1985. Il a épousé en 1976 une femme de treize ans sa cadette, Attié également : quatre enfants, les deux aînés à l'école du village, les deux plus jeunes (cinq et deux ans) avec leurs parents. En 1984, le loyer est passé de 7000 francs à 10 000 francs pour une cuisine individuelle bien cimentée et deux pièces avec double plafond; il possède chaîne hi-fi et télévision. Spacieuse et entretenue, cette cour encore familiale n'a pas subi la surdensification si fréquente à Treichville.

Identique stabilité de l'employeur : 19 ans pour l'Ivoirien, 15 pour le Béninois, stabilité du logement également qui est resté le même depuis l'arrivée de chacun d'eux à Abidjan. Or, cette stabilité n'a pas de signification équivalente dans les deux cas : pour le Béninois, c'est un blocage, pour l'Ivoirien, la consolidation d'une réussite. Depuis 1974, les étrangers ne peuvent plus s'inscrire à l'OMOCI et accéder à des emplois salariés : la règle est généralement respectée surtout quand il s'agit d'emplois qualifiés. Même si sa formation et son ancienneté justifieraient une promotion, le Béninois n'a aucune chance d'aller plus loin, il se sait parmi les premiers visés en cas de compression en sa qualité d'étranger. Il gagne sa vie à Abidjan, mais doit scolariser ses enfants au Bénin. L'activité rémunérée des deux épouses allège les charges domestiques du chef de famille, ce dernier ne peut néanmoins investir en Côte d'Ivoire. Pour Anoman au contraire, la stabilité résulte d'une trajectoire ascendante :

les garages employant des salariés ont durement souffert de la conjoncture et ceux qui ont résisté ont dû opérer des coupes dans leur personnel. Le maintien de A., en temps de crise, intensifie la valeur de son statut et la régularité d'un salaire lui permet d'entretenir des relations continues avec l'arrière villageois, ce qui n'a rien de négligeable au simple plan économique pour un Attié : les villages sont proches d'Abidjan et leurs originaires s'y approvisionnent très largement. Ses vingt-cinq années dans la capitale ont si peu coupé A. de son groupe d'origine qu'il y envoie ses deux aînés : parce que l'école est d'accès plus facile et qu'ils seront mieux nourris. Cette pratique est devenue fréquente depuis quelques années : elle a l'avantage de soulager le ménage citadin qui peut, de ce fait, gagner une marge de manoeuvre, elle a l'inconvénient de priver les adolescents d'un entraînement à la vie urbaine. Dans la mesure où Anoman a résisté -par ses capacités professionnelles- et où il pourra continuer à tenir (cela dépend évidemment de la solidité de la Société qui l'emploie), la conjoncture actuelle ne le défavorise pas : notamment en matière de logement. Pour lui, comme pour d'autres, le développement d'Abidjan impliquait à plus ou moins long terme la transformation de Treichville - restructuration par pans entiers ou modernisation de parcelles par destruction de cours et construction d'immeubles. Bien des projets de ce genre n'ont pas en de suite à Treichville comme en d'autres quartiers similaires : ils auraient eu pour corollaire l'éviction de gens comme Anoman.

Aux limites de l'aisance

Employés à Abobo-Avocatier. Anani K., Baoulé, a trente ans en 1985, comme son collègue Kakou M.; tous deux sont employés à l'Université : le premier, embauché en 79, gagnait 98 000 francs en 84, le second, embauché en 78, touchait lui 74 000 francs. Ils ont été "alignés" l'un et l'autre :

en février 85, le premier voit sa paie réduite à 65 000 francs (il perd 34% de son salaire), le second à 55 000 francs (il perd 25%). Ils vivent à Abobo depuis deux et cinq ans dans la cour construite par un Burkinabé, lui même dactylographe à l'Université, licencié en 1980 et resté sans travail. Loyer de 20.000 francs (plus 3250 d'électricité) et de 12.000 francs (électricité, 3000 francs). Amani a une femme et un bébé, il accueille une cousine et une nièce qui "fréquentent". Kakou, marié lui aussi, a 4 enfants et héberge une cousine, une soeur et une belle-soeur, mère d'un jeune enfant. Ces deux dernières vendent des bananes braisées sur la route. Il a du inscrire son fils aîné (7ans) dans une école privée qui lui coûte 33.000 F/an. Avant l'alignement, il arrivait à mettre 5.000 francs par mois de côté; maintenant, il est obligé d'emprunter pratiquement à chaque fin de mois.

Ces deux hommes ont une situation typique des employés de la Fonction Publique en 1985 : "alignés", ils ont perdu une part importante de leurs revenus alors que, selon les normes antérieures, celui-ci aurait du progresser.

Les alignements de ces catégories de fonctionnaires n'ont guère suscité de mouvements de solidarité dans l'opinion publique : ils passent encore pour des privilégiés, ils ont conservé un travail. Leur niveau de scolarisation et leur âge expliquent qu'ils aient adopté, au tournant des années 70-80, un mode de vie (montant du loyer, appareils électriques, ameublement un peu au dessus de la simple nécessité) qui, même s'il n'a rien de luxueux, se matérialise par un confort au dessus de leurs moyens. Ainsi, pour compenser les 19.000 F. d'alignement, K.M. devrait abandonner son logement d'Abobo (12.000 F) pour un autre à Vridi (6.000 F) et se passer d'électricité, ce qui diminuerait déjà de 9.000 F la part du logement; resteraient encore à rogner 10.000 F. sur d'autres postes et notamment l'inscription à l'école privée du fils qui n'a pas trouvé place dans une école d'Etat, etc. Bref, ces deux hommes qui, par leur formation et leur emploi s'identifient aux fractions de la petite bourgeoisie citadine, n'ont

pas plus de moyens que des ouvriers qualifiés et en ont moins que des techniciens. Au moment de l'enquête, l'alignement était récent et ils n'avaient encore pas mis en place de stratégies afin de compenser le manque à gagner, stratégies indispensables, leur salaire étant alors leur seule source de revenus.

Employés à Marcory-Sicogi. En contraste, la trajectoire de ces deux employés de la CAPRAL : l'un, Agni, a 29 ans; manutentionnaire en 1979, il gagnait 47.000 FCFA et en 1985, par promotion interne, il est magasinier, a doublé son salaire. Il habite en SICOGI à Marcory-Poto Poto, depuis 1975, logement obtenu normalement à la suite du délogement d'Arras; il est marié, a une fillette. L'autre, Abbey, est entré à la CAPRAL à l'âge de 20 ans : il a maintenant 25 ans et gagne 88.000 FCFA par mois, il est également marié mais n'a pas encore d'enfant. Il vient d'emménager à Abobo-Avocatier (deux pièces : 13.000F. sans eau courante), il héberge un frère apprenti électronicien et un cousin qui travaillait au SCORE et qui a été "compressé". Par comparaison avec celle des employés de l'Université, la position de ces employés du secteur privé s'avère meilleure, du moins pour la période actuelle, c'est à dire, tant que la CAPRAL reste en Côte d'Ivoire.

Placement immobilier à Abobo-Avocatier. La fonction de l'auto-construction comme placement apparaît clairement dans le cas d'Avocatier et explique quelque peu les risques pris par les promoteurs. Ainsi, C., Bété né en 1931 et venu en 1963 à Abidjan. Il entre immédiatement comme employé au Grand Hôtel, se marie en 1967. Sa femme vend des plats cuisinés. Il économise, achète un terrain à Avocatier en 1969 - c'était une des premières parcelles à être vendue par les propriétaires terriens - et petit à petit, construit une cour où il s'installe en 1976. En 1979, il gagnait 50.000 CFA par mois, sa femme continuant à "vendre", ses enfants les plus âgés étaient scolarisés et il avait plusieurs locataires. En 1979, une chance : sa cour est située dans le périmètre épargné par la démolition;

en 1980, une malchance : il est "compressé". Cinq ans plus tard, il n'a pas retrouvé de travail, mais les loyers lui rapportent entre 50 et 60.000 francs par mois et sa femme n' a pas cessé son activité. Il aura mis dix ans en fait à bâtir son "assurance-chômage". A quelques 50 mètres, il aurait tout perdu, comme d'autres.

Un employé promoteur

L'un de ses voisins, Yapi, est un Attié, né en 1954. Il a été éduqué chez un oncle, à Adjamé. Il ne réussit guère ses études mais ne cherche pas à les prolonger interminablement dans des cours privés. Sa famille est influente et, à 20 ans, il entre à l'Office de la Main d'oeuvre où il deviendra agent de maîtrise. En 1984, il y gagnait 55 000 francs et à été "aligné" à 48 000 francs. Cette perte de salaire ne change pas grand chose pour lui, car il tire d'ailleurs l'essentiel de ses revenus. Quand il était encore chez son oncle, il a compris que ses frères, faisant des études à l'étranger, allaient le "dépasser" et qu'il lui fallait entreprendre s'il ne voulait pas rester, vis à vis d'eux, "petit". Par un circuit attié, il entend parler des lotissements illégaux d'Avocatier et achète deux parcelles. Aidé par ses parents, il construit en 1976 son propre logement flanqué d'un petit hôtel dont il loue les chambres à des prostituées : commerce de très haute rentabilité qu'il interrompt en 1981 pour aménager des studios qu'il loue à des fonctionnaires stagiaires. Il perçoit à peu près 200 000 francs de loyers mensuels. Sur l'autre parcelle, il a commencé à construire un hôtel de demi luxe mais s'est arrêté : le bâtiment sert de bar. Pour terminer, il attend que la reconstruction -légalisée cette fois ci- de la partie rasée d'Avocatier démarre, car à ce moment, il sera sûr d'une clientèle; en attendant, il a recasé là quelques prostituées. Pour l'instant, il vient d'ouvrir une épicerie bien achalandée qu'il fait tenir par un "petit frère". Il a deux femmes, engagées, pour leur compte, dans un commerce

de vivres, dix enfants, quelques jeunes parents : en tout vingt personnes.

Moins riche en capital scolaire que certains petits fonctionnaires, ses voisins d'Avocatier, Yapi détenait d'autres atouts qu'il a su utiliser : des relations et une tradition d'expérience citadine. Attié d'Abidjan, il était à même de connaître les réseaux urbains de cette ethnie qui, géographiquement proche de l'ex-capitale, a dû s'adapter, dès le début du siècle, aux transformations imposées par ce voisinage. Aussitôt qu'il eut renoncé à l'obtention d'un improbable diplôme et investi une place dans un endroit stratégique de la fonction publique où l'on se doute que le rapport est supérieur à la paye officielle, ce salarié plaça systématiquement ses surplus dans la spéculation foncière et immobilière, mais avec prudence. Si sa première construction avait été "cassée", il n'aurait rien perdu, car il avait déjà récupéré ses fonds grâce à son hôtellerie de passe. Ce n'est qu'une fois assuré de la stabilisation du quartier, qu'il a investi à nouveau. Son mode de vie tient à la même option, il ne cherche pas à bluffer, à jouer au "cadre" : ni voiture, ni autre ostentation. Il passe son temps libre sur place à tenir boutique, contrôler les comptes, vérifier que l'ordre règne dans sa concession fort peuplée.

Marcory SICOGI : un quartier de classes moyennes ?

Michel K. était enquêteur, puis documentaliste à l'AVB. En 1979, il gagnait 60.000 francs par mois. Installé à Marcory, il a rapidement créé un petit maquis et couvert sa terrasse. Le logement était bien situé, près d'un carrefour, en face d'une école. A cette époque, il tenait le seul maquis du coin aussi les affaires étaient-elles bonnes. Sa femme vendait des brochettes aux "maquisards" et de l'allococo, très prisé des enfants. M.K. sous-loue immédiatement une pièce. Son installation comporte un grand congélateur et un modeste équipement musical, quelques tables et chaises. Avec son salaire ajouté aux bénéfices du débit de boissons, M., opti-

miste, projetait de s'engager dans l'achat d'un appartement en location-vente.

En 1981, l'AVB dissoute, il a perdu son salaire et chômage. Actuellement, le maquis ne marche plus. Beaucoup d'autres établissements ont été ouverts dans le quartier qui mènent une concurrence d'autant plus rigoureuse à M. qu'ils sont tenus souvent par des femmes, meilleures commerçantes en ce domaine. M. a trois enfants dont deux sont élevés au village. Le montant de la sous-location suffit à régler son loyer et une partie de la facture d'électricité. Il vivote sur son maquis et de "petits contrats" pour ses voisins, les fabricants de sandales. Michel avait été porté par la vague de créations de sociétés d'économie mixte : embauché sans grand bagage scolaire et formé sur le tas, il avait réussi à obtenir une position non négligeable puisqu'en 1979, il gagnait 60 000 francs. Mais la politique d'austérité que la Côte d'Ivoire a suivie l'a touché avant qu'il ait eu le temps de construire un arrière suffisant, si bien qu'il ne lui reste qu'un seul avantage, l'utilisation maximum de son logement SICOGI.

Son voisin, Yao N., Baoulé également, travaille à la comptabilité téléphonique depuis une quinzaine d'années. Sa femme est télexiste aux PTT, ils gagnent respectivement 78 000 et 60 000 francs : en six ans, l'un et l'autre n'ont pratiquement pas été augmentés. Vivent chez eux quatre enfants, un neveu pris en charge, une bonne, logée, nourrie et payée 10 000 francs par mois. Ils dépensent pratiquement tout : le logement, réaménagé, décoré, est très confortable (la dernière facture EECI est de 29.500 francs). Une terrasse, carrelée et fermée sur l'avant, sert de salle d'études aux enfants. Y.N. construit une maison à Dimbokro en collaboration avec ses frères, il ne cherche rien à Abidjan où

le terrain légalisé est trop cher. De même, les traites d'une location-vente sont trop élevées pour son salaire. L'investissement principal de ce ménage consiste à aménager les conditions de vie les plus propices à la scolarité des enfants : l'aîné, boursier, est en terminale au lycée classique, les autres, filles et garçons, n'ont pour l'instant pas de retard. Yao N. dit aimer la vie calme, il ne sort pas et, le week-end, préfère regarder la télévision ou écouter de la musique chez lui. De temps en temps, il va, en compagnie d'un collègue qui habite tout près, à un match de foot-ball. Il ne vit pas au dessus de ses moyens, il ne tente pas non plus d'économiser comme nous avons vu d'autres le faire à Vridi et à Avocatier.

Lucien S. a 46 ans, il est Agni. Après avoir travaillé un an à l'EECI, il était entré, il y a une vingtaine d'années, dans une société de matériaux de construction. En 1980, cette société ferme toutes ses installations et il réussit à se faire embaucher à la mairie de Koumassi pour un salaire de 107 000 francs, très inférieur à celui qu'il touchait chez Valor. En 1979, sa femme suivait des cours dans une école de couture car elle espérait ouvrir un petit magasin de mode; elle est maintenant couturière à la SAB où elle gagne 35.000 francs par quinzaine. Le logement a été nettement amélioré et agrandi par des travaux de bonne qualité, les factures d'électricité et d'eau indiquent des habitudes de confort. Lucien S. a conservé sa voiture. Sur les sept enfants, six vivent ici - une fille de douze ans, "trop têtue", va à l'école au village de ses parents maternels. En 1979, L.S. hébergeait deux cousines et un cousin scolarisés : ils étaient neuf à vivre dans le logement; en 1985, ils sont dix (dont deux enfants nés en 83 et 85), soit les parents, les enfants et une jeune nièce qui s'occupe du ménage. Les économies ont consisté, dans cette maison, comme souvent ailleurs, à restreindre

l'accueil. Alors qu'il était affecté à San Pedro, Lucien S. avait pris une seconde femme. Elle enseigne dans une école de village et garde leurs deux enfants. L.S. a évidemment perdu beaucoup de ses anciens avantages, il n'a cependant pas tout perdu puisqu'il a pu activer un appui assez influent pour se voir attribuer une situation régulièrement salariée. Son souci principal, pour l'instant, est la scolarité des enfants : une fille de quatorze ans pour laquelle il n'a pu trouver mieux que la Mission protestante de Koumassi (21.200 francs pour l'année), un fils de seize ans en cinquième au lycée de Marcory, les plus jeunes en classes surchargées de l'école SICOGI. Il paie un répétiteur pour ces deux derniers, mais regrette de ne pouvoir financer une école privée.

Contraste avec cette carrière de cadre déclassé, la trajectoire de Marie-Chantal N.; Neyo, née en 1950, elle avait 13 ans lorsqu'elle vint chez sa soeur, à Abidjan. Elle suit des cours de secrétariat et se marie jeune : son premier fils est né en 1967. Elle a trois enfants lorsqu'elle divorce en 1975. Vendeuse dans une grande surface au Plateau depuis 1971, elle entre comme hôtesse dans une banque en 78, pour un salaire de 61.000 francs par mois, et réussit une bonne carrière puisqu'en 1985, elle est cadre de 8ème catégorie et gagne 167.000 francs. Un fils boursier, en première au lycée de Yamoussoukro, un autre fils et sa fille au collège à Abidjan, un neveu, dont elle s'occupe depuis longtemps, en première année de Droit. En quelques années, elle a complètement transformé l'habitat : terrasse maçonnée et grillagée, carrelage, murs intérieurs, climatisation. Elle paie 14.000 francs une bonne qui ne loge pas sur place. Elle vit seule mais ne cache pas qu'elle a un ami. De toute manière, elle n'envisagerait plus de vivre avec un homme - pour ses enfants d'abord et parce que, dans le "mariage africain", la famille du mari "fatigue" trop l'épouse.

Politiques de l'habitat "moderne". Histoire et divisions
des classes moyennes

Nos exemples indiquent la dispersion des classes moyennes dans les différents types d'habitat, ils montrent aussi la diversité des placements, entre lesquels elles choisissent : scolarité des enfants, immobilier de rapport, maison au village, confort. Les contrastes sont marqués. Par exemple entre S.H. qui, employé aisé de banque, vit en habitat précaire, sans eau courante ni électricité et Yao N. qui entretient un cadre de vie "moderne" (salon, télévision, cuisinière, forte consommation électrique, etc.) et dépense pour scolariser au mieux ses enfants. Deux systèmes d'investissement se dessinent selon que l'accent porte sur l'enrichissement par l'immobilier ou sur le confort et les scolarités ces deux systèmes appellent des différences entre styles de vie; il n'y a donc pas lieu d'identifier les traits des classes moyennes à ceux d'un ensemble statistique que l'on dégage d'un type d'habitat. D'autant que la tradition urbaine d'Abidjan a toujours comporté une division, par l'habitat, des classes moyennes. Dès les années 30, elles étaient affectées à deux genres d'habitat : l'un, rare, dessiné et construit par l'Etat ou certaines compagnies commerciales pour quelques commis, l'autre, la concession, la "cour", toujours conçue du point de vue administratif comme le lieu d'un mode de vie spécifiquement africain et donc traditionnel. Il y a une réflexion dualiste sur les manières d'habiter qui a guidé la politique des années 30 et, par la suite, n'a cessé, même si les termes de valeur ont changé, d'être influente : et ceci concerne particulièrement les classes moyennes qui se distribuent dans plusieurs sortes d'habitats moyens. Quoiqu'il en soit, une politique du "logement économique" moderne était ainsi engagée, elle ne cessera plus : logements à la fois proposés et refusés à l'ensemble des salariés moyens, duquel se détache la minorité d'"attributaires" sur un fonds constant de rareté.

CONCLUSIONS PROVISOIRES

1. Une variable en cache toujours une autre

Les sondages effectués en 1979 et en 1985 concernent exclusivement les classes dominées de la société abidjanaise. De fait, notre échantillon ne comporte ni patrons d'industrie, ni cadres supérieurs administratifs, politiques ou privés, ni professions libérales, ni grands commerçants, il n'y a même pas d'étudiants. Il permet de percevoir comment les moins biens nantis affrontent la détérioration de la situation économique, quelles sont, dans cet espace social, les trajectoires qui passent par des positions, sinon améliorées, du moins stables, ou, inversement, quels statuts se sont révélés fragiles. L'enquête est actuellement continuée par des mesures plus fines de budgets, par la réalisation de monographies d'unités, par l'enregistrement de biographies. Ces approfondissements permettront de repérer le jeu des variables secondaires dissimulées par les discriminants lourds tels que le revenu, la profession, etc. Ainsi, il ne suffit pas de comparer les positions des petits salariés et des artisans, il importe de situer à l'intérieur de chacune de ces catégories les divisions introduites par des variables indépendantes telles que la nationalité, le sexe, l'âge, mais aussi par des variables dépendantes telles que le fait d'être célibataire ou "marié", d'habiter tel quartier ou tel autre, etc.

Ces discriminants, nous les repérons, nous les situons, nous tentons également de saisir comment, liés à d'autres, ils composent des ensembles de déterminations, ensembles selon lesquels construire les fractions sociales. A partir de quoi, quels rapports aurons-nous avec la technologie statistique? Continuons à réfléchir sur les cas d'association Ivoirien salarié/épouse exerçant une activité indépendante. A. Dubresson, dans son enquête sur 250 salariés de l'industrie à Abidjan constate que les familles "élargies" sont majoritaires chez les Ivoiriens (55%) et minoritaires (27,3%) chez les étrangers (6). "La condition salariale (...) n'a pas provoqué de ruptures profondes et apparentes avec les pratiques de la famille élargie, sauf chez les

migrants étrangers aujourd'hui minoritaires (ce que peut expliquer l'éloignement de leurs pays d'origine). Faut-il y voir une permanence des structures familiales africaines dont l'organisation communautaire est la meilleure réponse au mal de vivre en ville ou une simple étape d'un processus historique conduisant inéluctablement à l'individualisation des unités de production et de consommation ?" (Dubresson, 1984 : 76-77, 89). On se souvient que nous avons également constaté et mesuré chez les salariés étrangers une tendance à restreindre l'unité domestique au noyau familial, tendance moins affirmée chez les salariés ivoiriens. Nous avons également établi une relation entre la composition domestique des maisonnées et l'activité de l'épouse. Or, quand, dans ce même rapport, Dubresson constate que 45,7 % des épouses des salariés font du petit commerce de détail (id. : 88), il ne fait pas connaître la répartition de ces épouses en termes de nationalité de sorte que nous sommes incapables de vérifier si le fait que les non-Ivoiriennes exercent ou non une activité indépendante (ou moins fréquemment que les Ivoiriennes) est en corrélation avec la structure de leurs ménages. Dans ce cas, comme dans d'autres - et particulièrement, quand il s'agit d'enquêter à bien plus grande échelle - notre relation aux producteurs de données chiffrées est celle de demandeur : dans ce cas précis, nous demanderions que soient "sortis" des tableaux qui ventilent les compositions domestiques en fonction des types conjugaux d'associations professionnelles et des nationalités. L'introduction de cette variable secondaire par rapport à la CSP du chef de logement permettrait peut-être de mettre des styles de pratiques familiales en rapport avec des discriminants moins poétiques (ou géographiques !) que "l'éloignement du pays d'origine" ou le "mal de vivre en ville", et plus terre à terre, ou si l'on préfère, plus rigoureux, discriminants tels que la participation féminine au budget domestique ou les besoins en main-d'oeuvre familiale, etc.

Si nous utilisons un vocabulaire propre à l'usage statistique, nous ne prétendons pas que les résultats chiffrés provenant de nos échantillons soient généralisables en tant que tels (c'est à dire, en tant que corrélations statistiquement démontrées) à l'ensemble de la population. Quantitativement, ils n'ont valeur que dans la dimension qui a été la nôtre : celle de notre échantillon. Cela ne veut nullement dire que nous nous interdisions de rapporter à l'espace social abidjanais les propriétés sociologiques de tels ou tels ensembles de facteurs, propriétés que nous avons établies dans un cadre restreint. Par exemple, nous avons constaté à plusieurs reprises l'association entre un mari ivoirien salarié et une épouse ivoirienne exerçant une activité indépendante régulière, requérant l'emploi d'aide (s) familiale (s), telle que la vente de vivriers sur les marchés ou celle de plats préparés. Nous avons ensuite procédé à des monographies de ces associations de manière à en comprendre les enjeux internes mais aussi de manière à les situer par rapport à d'autres couples; nous avons ainsi saisi quelques propriétés sociales caractéristiques de ces unités, notamment leur organisation socio-familiale où la parenté hébergée de la femme tend à l'emporter numériquement, où les filles "fréquentent" moins qu'ailleurs mais exercent plus rapidement une activité rémunérée, où les mères célibataires "enclavées" ne sont pas rares, etc. : ces propriétés sont autant de discriminants sociaux.

2. L'espace social des fractions dominées à Abidjan

Nous insistons de prime abord sur le caractère très provisoire de cette présentation d'un espace social :

. l'exploitation de nos données est encore très incomplète car, outre l'échantillon dont nous avons esquissé l'étude, nous avons à dépasser ce stade analytique pour avancer des éléments d'explication. Par exemple, il ne suffit pas de constater que, jusqu'à maintenant, les salariés ivoiriens ne se reconvertissaient guère dans l'artisanat ou le commerce, il faut encore décomposer

les facteurs de ce blocage, facteurs institutionnels, idéologiques, culturels, individuels de manière à expliquer, à comprendre que cette stratégie de conversion demeure si rare dans le cas de ces fractions.

. par ailleurs, il serait nécessaire d'engager des études systématiques de certains champs qui nous paraissent cruciaux à l'égard des concurrences entre fractions, notamment le champ de la scolarisation.

C'est donc un modèle excessivement schématique que nous proposons, aussi ne faut-il pas le prendre comme une grille de lecture rigide, il s'agit encore d'hypothèses qui devront être approfondies, nuancées. Notre diagramme subdivise l'espace social des fractions dominées en quatre "régions" : les fractions supérieures et inférieures de la petite bourgeoisie citadine, les citadins précaires, les citadins flottants.

La fraction supérieure de la petite bourgeoisie abidjanaise

Enseignants des établissements publics (instituteurs et assimilés), petits cadres du secteur privé ou employés qualifiés du secteur public, indépendant (tes) de l'artisanat et du commerce, patentés ou quasi-patentés.

En 1979, le haut de cette fraction possédait encore des ressources à partir desquelles une accession à la moyenne bourgeoisie était possible : la spéculation immobilière, pour ceux qui avait investi à temps, procurait des revenus, la disposition d'un petit capital donnait lieu à toutes sortes de rentes à condition de le gérer en personne (de l'usure largement pratiquée par les fonctionnaires moyens au commerce, coup pour coup, de marchandises diverses hors-taxes, de la création de plantations, etc.) . D'ailleurs, à ce niveau, la frontière entre moyenne et petite bourgeoisie était suffisamment indéterminée pour que la concurrence fût rude : concurrence pour l'obtention de logements SICOGI ou SOGEFHIA, pour les systèmes avantageux de location-vente, pour les inscriptions scolaires, l'obtention de portions de forêt à déclasser en vue de plantations, de lotissements

dans les villes de l'intérieur, etc. C'est autour de ces luttes pour la création de capital (financier, immobilier, scolaire, etc.) qu'il faut situer certains des rapports entre formes légales et formes illégales de l'investissement, par exemple l'épisode de la construction "sauvage" d'Abobo-Avocatier. En effet, les voies légales de l'investissement immobilier spéculatif (aussi bien en matière d'autorisations diverses qu'en matière de crédits) étant occupées, à Abidjan, par la grande et moyenne bourgeoisie, les mieux nantis de la petite bourgeoisie se lancèrent dans la construction illégale dès que le quartier Avocatier parut à peu près assuré de la tolérance des pouvoirs publics : à fonds perdus, puisque la plus grande partie des bâtiments fut rasée.

Quoi qu'il en soit, la récession a opéré de nouvelles distributions à l'intérieur de cette fraction supérieure de la petite bourgeoisie citadine. Il y eut des déclassements en cascade : dissolution de Sociétés d'Etat et fermeture de grandes entreprises privées au capital étranger, "alignements", etc. Il serait fondamental de connaître où et comment une partie de ces agents ont retrouvé une activité, ce qui serait très éclairant sur les alliances diverses de cette fraction. Notre enquête, bien évidemment, n'apporte pas de réponses à ces questions - un cadre moyen est devenu employé municipal, des petits cadres sont restés chômeurs, des indépendants ont cessé d'exercer et vivent de leurs revenus quand ils en ont.

Une discrimination paraît sûre : celle de l'âge, dans la mesure où elle signifie une spécialisation reconnue sur le marché, soit par un diplôme, soit par une qualification professionnelle. Ainsi, les entreprises liées au bâtiment ont périclité sans solution de remplacement, tandis que des ateliers artisanaux de confection et de cordonnerie tiennent le coup, tandis que se montent (mais avec quel succès ?) de petites entreprises liées aux besoins des bureaux (reproduction et tirages...), ou au transport et à la revente de vivriers, bois de chauffe, etc. Les médias, lorsqu'ils évoquent le "nouvel homme d'affaires ivoirien" né de

la crise, font notamment allusion à des tentatives de reconversion. A cet égard, les relativement plus jeunes, parce qu'ils détiennent des compétences nouvelles, paraissent mieux avantagés que leurs aînés, du moins dans le champ abidjanais. En effet, il est tout un secteur d'investissements à l'intérieur (plantations, constructions dans les villes régionales, etc.) dont nous connaissons mal l'extension et les rentabilités.

Des déclassements ont eu lieu, drastiques, ceux de "cadres" promus par protection dans les sociétés d'Etat et dont le statut n'avait que des rapports incertains avec les qualifications, ceux de fonctionnaires faisant les frais de campagnes de moralisation de la fonction publique, et qui, dans la période faste, avaient dépensé sans constituer d'arrière financier et social.

Dans ce contexte, la revalorisation de la fonction des enseignants devient indéniable : à la fin des années 70, leurs salaires avaient été réajustés, des avantages leur furent repris par la suite, si bien qu'ils continuaient à juger leur situation très défavorisée par rapport à celle des petits cadres du secteur privé, par exemple. Le maintien de leur salaire et les facilités de scolarisation de leurs enfants leur confèrent, dans la concurrence avec les groupes socialement les plus proches, des atouts efficaces.

Les commerçants étrangers situés dans cette fraction, pour rares qu'ils soient dans notre échantillon, existent cependant, ainsi, les petits magasins maliens, nigériens, ou des négociants spécialisés en un produit, etc. Il semblerait qu'ils résistent, mais que leur situation s'affaiblit du fait en particulier de la baisse générale du pouvoir d'achat, mais aussi en raison de la concurrence ivoirienne qui se met en place. Nous connaissons mal ces milieux, leur organisation en réseaux, la diversité de leurs investissements. Des monographies, telles l'étude de M. Agier pratiquée sur les négociants soudanais de Lomé, seraient d'un intérêt capital : outre la compréhension des discriminations sociales à l'intérieur de ces groupes professionnels, elles

donneraient les moyens de situer les positions relatives de ces négociants dans la société abidjanaise (7).

La fraction inférieure de la petite bourgeoisie abidjanaise

Employés, ouvriers qualifiés, indépendants (es) stabilisés (es) : pour parer au déclassement, les membres de cette fraction doivent disposer de chances objectives à première vue disparates. Soit quelques cas de figures.

Le meilleur, tout d'abord : celui d'employé ou d'ouvrier ivoirien, âgé de plus de quarante-cinq ans, depuis longtemps dans le même travail et dont l'épouse exerce une activité artisanale ou commerciale assez anciennement pour que ses réseaux d'approvisionnement (en matière première comme en main-d'oeuvre) ainsi que ses réseaux de vente (fixation d'une clientèle) conservent stabilité et souplesse, que la coopération entre les associés soit à peu près équilibrée de manière à ce que les scolarités d'au moins un ou deux enfants menées à bien (études supérieures), ces derniers prennent en charge les plus jeunes, et de manière à ce qu'un investissement immobilier, réussi, procure des revenus. Cet ensemble exige de délicats équilibres entre austérité et mode de vie urbain, gestion sociale de la parenté et économie domestique, etc. Ils sont parfois réalisés et leur solidité apparaît lorsque le chef de famille perd son revenu professionnel : dans ce cas, (on l'a vu sur notre échantillon), l'activité de l'épouse et les revenus locatifs permettent de tenir tant bien que mal la position. A ce que nous en connaissons, les ensembles domestiques de ce type présentent, maintenant, une vulnérabilité essentielle : le devenir de ses jeunes. Ces familles sont actuellement chargées de "déscolarisés" de plus ou moins haut niveau (récemment des bacheliers) et sans travail, obligés de demeurer chez leurs parents, de filles également, peu ou mal scolarisées, mais que les années passées à "fréquenter" ont détourné du petit commerce et qui poursuivent des apprentissages de couture, de coiffure, des cours du soir - elles élèvent, bien souvent chez leurs parents, des enfants

que les pères n'assument pas.

C'est par rapport à ce cas de figure, qu'il faut comprendre la virulence des critiques que s'adressent partenaires masculins et féminins en cas d'échec de l'association : il est vrai que cet échec entraîne pour chacun un risque très direct de déclassement. La recherche du "couple idéal" - thème populaire s'il en est - n'a rien d'une blquette, elle exprime pour la petite bourgeoisie déclinante une des conditions principales de préservation de ses acquis. A condition que la partenaire féminine accepte les données inégales du contrat : soumission (au moins apparente) à l'autorité du chef de famille, acceptation du double travail, risque constant de dépossession en cas de rupture.

Aussi, beaucoup, "fatiguées" d'avoir un mari, vivent seules avec quelques uns de leurs enfants. Il en est qui s'en tirent bien. Cependant, la "conjoncture" ne leur est guère favorable : dans l'ensemble, la concurrence féminine s'est aggravée, les loyers des logements populaires ont enchéri. Le plus souvent, elles renoncent à la scolarisation des filles qui sont restées avec elles. Leurs difficultés économiques les disposent à favoriser les divers systèmes de tontines et à s'associer en groupes de solidarités à fonctions multiples : il est vital pour elles de ne pas perdre de capital social - c'est à dire, de rester cotisantes à toutes les manifestations collectives qui concernent leurs divers groupes d'appartenance - de manière à ne pas se trouver isolées en cas de coup dur, à continuer de recevoir apprenties ou aides familiales, à préserver assez d'existence sociale pour solliciter des aides ponctuelles auprès de parents mieux pourvus. Les deux dernières campagnes électorales ont confirmé leur capacité de mobilisation au niveau municipal : manifestations publiques en faveur de candidats, campagnes sous des formes diverses, associations féminines prenant directement parti. Cela se comprend, elles sont très majoritairement dépendantes des municipalités pour les places sur

les marchés, les taxes, etc.

Une étude des corporatismes féminins serait passionnante. Outre des corporatismes volontaristes -systèmes d'associations - destinés à protéger localement une profession de l'intrusion incontrôlée de concurrentes, il y aurait lieu de relever des pratiques moins règlementées d'associations, telles que les voisinages, les échanges de prestations, la mise en place de réseaux de distribution des marchandises et de circulation de main-d'oeuvre, les systèmes de thésaurisation et de réinvestissement. Une telle étude découvrirait combien sont erronées les descriptions qui assimilent les activités indépendantes féminines à des mouvements browniens (commerces minuscules, presque sans bénéfiques, démarrés, abandonnés, recommencés sans que l'on sache pourquoi, pullulement innombrable, etc.)

Les non-Ivoiriens : les étrangers, les plus anciennement membres de cette fraction réussissent à maintenir (sauf licenciement, bien entendu) une position proche de celle de leurs homologues ivoiriens, à cela près qu'ils restent en deça sur pratiquement tous les plans, ne serait-ce que parce que, souvent, leurs divers investissements n'ont pas été effectués à Abidjan, mais dans leur pays d'origine. Par exemple, les propriétaires de cours burkinabé le sont-ils plus souvent dans l'habitat en planches que dans les cours en dur, les scolarisations sont plus faibles, etc. Ils sont encore nombreux dans des emplois de manoeuvres, manutention, gardiennage, chauffeurs de fenwick ..., mais, signe des temps, des Ivoiriens les rejoignent maintenant. Incontestablement, leur domaine réservé demeure le micro-artisanat et le micro-commerce que les Ivoiriens ne leur disputent pas encore, et où ils se distribuent souvent sous forme de quasi-corporations ethniques. C'est surtout dans le secteur de la restauration populaire qu'étrangers et étrangères affrontent la concurrence des Ivoiriens.

De nos mesures d'ailleurs, il ressort que la crise n'a pas modifié le socle des habitudes sociales de la génération

ivoirienne masculine quadragénaire, appartenant à la petite bourgeoisie : les hommes n'ont pas afflué vers ces domaines artisanaux et commerciaux fortement tenus par des étrangers et des Ivoiriennes. "Un Ivoirien ne s'assoit pas au marché", dit-on comme s'il s'agissait d'une loi coutumière... Nos recherches historiques nous ont fait découvrir, dans l'Abidjan coloniale, des bouchers, des boys, des commerçants de marché, etc. ivoiriens. Il y aurait lieu de périodiser la transformation progressive de la nationalité des diverses professions.

De fait, les Ivoiriens de cette fraction restent et se déclarent "sans travail", signifiant ainsi leur appartenance au statut de salarié, statut conservé même quand l'emploi est perdu. De la même façon d'ailleurs, les jeunes gens ivoiriens qui sont passés au lycée se présentent longtemps comme des "déscolarisés", affirmant leur différence de statut avec les inoccupés sans passé scolaire post-primaire.

Cette fraction se révèle sensible aux thèmes xénophobes : la présence des étrangers est moins ressentie (sinon par les femmes) comme concurrence économique que comme présence dangereuse. Et, en 1982, les épisodes où le pouvoir avait lancé des campagnes de sécurité intenses, qui consistaient à rafler systématiquement et surtout des étrangers, étaient très favorablement commentées dans ce milieu. Il est vrai que, dans ces années, le banditisme était fort, touchait tous les milieux, montait des opérations spectaculaires et meurtricières (notamment, des braquages à main armée), si bien que, dans tous les quartiers, un climat de peur très intense s'était développé. Quoi qu'il en soit, pesaient également sur cette petite bourgeoisie des menaces bien réelles de déclin, pour une part de ses membres anciennement établis et encore plus largement, pour ses représentants les plus jeunes dont les situations deviennent de plus en plus précaires.

Citadins précaires

Salariés occasionnels, tâcherons, semi-apprentis, aides familiales, indépendants ambulants, licenciés à la recherche de "contrats", déscolarisés démarcheurs ou en apprentissage mal défini, femmes contraintes par la nécessité d'improviser... il s'agit de modes de vie au jour le jour. Une partie de ces citadins n'a que la possibilité de rester au sein du groupe domestique qui l'héberge et le nourrit contre son travail - ainsi des jeunes filles embauchées par des patronnes de maquis qui ne les paie pas en argent. D'autres, par exemple les colporteurs ou les marchands de service ambulants, se regroupent en quasi-fraternités pour réussir à louer une pièce, ou encore, les vendeuses d'aliments préparés qui bougent sans cesse, loin des marchés ou des lieux organisés de vente car elles ne peuvent payer le ticket municipal... Ces personnes sont contraintes, le plus souvent, quel que soit leur âge, à vivre dans une semi-dépendance à l'égard de parents, de co-résidents, de relations ethniques. Elles se maintiennent à ce prix en ville, prix socialement coûteux : si, à l'égard des plus jeunes, dure une fiction d'apprentissage ou l'acceptation d'un statut de cadet, pour les autres, qui auparavant étaient "bien", la déconsidération menace; or, ne plus "pouvoir parler", (en d'autres termes, être jugé déchu au point de ne pas avoir droit à la parole) n'est pas seulement une sanction idéologique : arrive le moment où seront au dessus de toute critique ceux qui ne veulent plus aider ces personnes à rester en ville.

Dans leur recherche de moyens de subsistance, ces citadins - les plus jeunes, mais aussi de moins jeunes - s'insèrent dans des réseaux de trafics illicites divers et risqués. Basés sur des échanges avec les pays limitrophes, ces trafics requièrent, à Abidjan, des associations entre Ivoiriens et non-Ivoiriens, les uns relayant les autres. Certains aussi s'engagent comme prête-nom dans des affaires compliquées : en cas de catastrophe, ils se retrouvent en prison.

La population flottante

Basés sur la résidence de plus de six mois dans un logement, nos échantillons ne nous ont pas permis d'enquêter sur cette population. Nous pensons que des recherches la concernant ne devraient pas seulement prendre en compte les vagabonds, ou ceux qui s'organisent pour trouver des abris temporaires autour des mosquées, dans les marchés, etc. Il conviendrait de classer, dans cette population, des Ivoiriens déclassés qui tournent dans leur groupe de parents ou d'"originaires", passant la nuit à droite, à gauche, un peu nourris, mais ne recevant jamais d'aide prolongée, son milieu estimant qu'il devrait quitter Abidjan et revenir au "village".

3. Translation et blocage

Une étude de l'évolution du marché locatif depuis quelques années donnerait une image (approximative) des transformations de l'espace social abidjanais. Un mouvement général d'abord : une translation vers le bas. Le marché locatif de luxe s'est effondré, de même que le demi-luxe : telle villa de Zone 4 n'était accessible qu'à des Européens logés par leurs entreprises, elle se trouve actuellement pour la moitié du prix qu'elle valait en 1975. Ainsi, un certain nombre de ces villas ont-elles été louées par des Africains pour ouvrir des bars, des restaurants. Les petites villas Pro Domo de Marcory, que des cadres ou des fonctionnaires africains bénéficiant de baux administratifs trouvaient difficilement à 150.000 FCFA par mois, sont reprises maintenant entre 40 et 50.000 francs. Finalement, le mouvement général de descente aboutit à accroître la rarefaction des logements très bon marché dont la construction par l'Etat n'est plus entreprise tandis que l'auto-construction s'est arrêtée : de ce fait, l'habitat en planches s'étend, se densifie, le plus souvent en accord avec les autorités municipales.

Tous les groupes dominés de la société abidjanaise subissent une forte diminution de leurs gains absolus de sorte que si la structure sociale que nous avons décrite se maintient encore (en 1985), c'est au prix d'une expulsion des membres d'une région supérieure vers les régions inférieures, ce qui exacerbe les tensions et les concurrences dans les milieux les plus menacés. Sans doute, un travail statistique basé sur des documents d'origine diverse (bilans, statistiques des Ministères, documents des Chambres du commerce et de l'industrie), à condition de rester prudent, pourrait-il évaluer les pertes de revenus provenant au moins du salariat sous toutes ses formes. Il permettrait - et cette fois-ci pour l'ensemble de la société abidjanaise - de mesurer (approximativement) les déformations subies par la pyramide sociale, qui devient de plus en plus aiguë au sommet, tandis que sa base s'élargit. Il indiquerait, à ce qu'il nous semble, que cette structure dont nous avons esquissé les divisions est en passe de ne plus se reproduire. En effet, l'élimination des jeunes des différentes fractions dominées devient si massive qu'à court terme, pensons-nous, le mouvement de translation vers le bas que nous avons décrit ne pourra plus s'effectuer dans ses formes actuelles. Les unités domestiques qui ne disposent que d'un faible revenu peuvent de moins en moins entretenir les jeunes. Ces derniers, bien souvent, ont, beaucoup moins que leurs parents, la possibilité de se tourner vers l'arrière villageois.

En fait, l'intensité des conflits de génération devient telle qu'à notre sens, il serait plus juste de les considérer autant comme des rapports de classe que comme des rapports de générations. Il fallait aux sociabilités coutumières du "respect" que le capital investi par les parents sur les enfants produise des intérêts, que les sommes importantes consenties pour les scolarités se transforment normalement en assurance vieillesse : ce système est bloqué. Pour l'instant encore, la classe d'âge éliminée (une "génération perdue") s'en prend aux "vieux". Que se passera-t-il lorsque certains de ses membres, puis le plus grand nombre, prendront conscience que critiquer leurs parents n'améliorera pas pour autant leur situation ?

Notes et références bibliographiques

Chapitre I.

- (1) Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan
1960 Recensement d'Abidjan 1955.

Ministère du Plan

- 1958 Les budgets familiaux des salariés africains en
Abidjan (Aout - Septembre 1956).

Société d'économie et de mathématique appliquées (SEMA)

- 1964 Etude socio-économique de la zone urbaine
d'Abidjan. Rapport n° 2. "Méthodologie des
enquêtes". Paris, SEMA.

Rapport n° 3, tome 1. "Etat de la population
d'Abidjan en 1963. Tableaux statistiques".
Paris, SEMA.

- 1965 Rapport n° 4. "L'habitat en 1963". Paris, SEMA.
Rapport n° 6. "Structures et transformations des
groupements domestiques d'Abidjan". Paris, SEMA;
Aix-en-Provence, CASHA.

Chapitre II.

- (2) En 1979, l'enquête sur Abobo-Avocatier a été effectuée par
Philippe Cazamajor, l'enquête sur Vridi avec Alain Bonnassieux
et P. Cazamajor

Cazamajor, P.

- 1981 Avocatier. Naissance, évolution et destruction
d'un quartier spontané d'Abidjan. Abidjan, Centre
ORSTOM de Petit-Bassam.

Bonnassieux, A.

- 1982 Chronique de la précarité à Abidjan. Paris, thèse
pour le doctorat de troisième cycle.

Chapitre III.

- (3) Le phénomène démographique induit par les artisanats féminins
a été analysé :

Vidal, C.

- 1985 "L'artisanat féminin et la restauration populaire
à Abidjan", in Femmes et politiques alimentaires,
Paris, Editions de l'ORSTOM (Colloques et séminaires)

- (4) Pratiquement, entre 1971 et 1985, pour toutes les disciplines
des sciences sociales, il y a eu concentration rapide d'en-
quêtes et d'analyses sur les artisans des villes africaines.
Il est normal que, dans ces conditions de concurrence plutôt
que d'interdisciplinarité, se soient développés des intérêts
fétichistes pour des notions ("articulation" par exemple),
des méthodes (les "biographies d'artisans", etc.) et des

objets (les garagistes, les patrons hommes...) : sans conteste, ces "spécialisations" ont ouvert des champs empiriques mais, en donnant ces frontières aux enquêtes, elles ont laissé un inconnu, par exemple, pour nombre d'économistes, ce terrain vague : le traditionnel, ou un domaine occulté : les entreprises féminines. Vu la durée et la quantité d'observations faites sur les artisanats, ce sont ces rapports entre les frontières d'un domaine d'étude et les causalités tenues de ce fait hors du champ de la description, que l'on peut chercher maintenant à expliciter, cf. :

Le Pape, M.

1983 "De l'indigène à l'informel", Cahiers d'études africaines, 89-90 : 189-197.

- (5) Dubresson et Lootvoet notent, pour trois villes de l'intérieur, que "les effectifs employés par l'artisanat et le petit commerce ne sont pas pléthoriques (...) ne paraissent pas non plus être gonflés par l'arrivée des chômeurs de l'industrie en période de crise économique généralisée" (1985 : p. 155) :

Dubresson, A. et Lootvoet, B.

1985 L'usine et la ville. Complexes textiles et dynamismes économiques à Agboville, Dimbokro et Bouaké.
Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam.

Conclusions provisoires

- (6) Dubresson, A.

1984 Les zones industrielles d'Abidjan. Notes et principaux documents de l'enquête sur 250 salariés africains.
Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam.

- (7) Agier, M.

1983 Commerce et sociabilité. Les négociants soudanais du quartier zongo de Lomé (Togo). Paris, Editions de l'ORSTOM.

Référence d'ensemble :

Antoine, P. et Herry, C.

1982 Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan. Abidjan, Direction de la Statistique, ORSTOM.

TABLE DES MATIERES

<u>Eléments d'une critique sociologique: grandes enquêtes et catégories de dénombrement</u>	2 - 14
1. Le ménage INSEE : recensement d'Abidjan 1955	3 - 5
2. Le classement des activités et des professions en 1955	6 - 9
3. L'habitat	9 - 10
4. La typologie dualiste de la famille : 1956-1963	10 - 12
5. Les strates d'habitat : l'enquête SEMA	12 - 14
<u>Où, quand, comment : principes d'enquête et d'analyse</u>	15 - 23
1. Contrainte des strates d'habitat	15
2. Lieux et unités d'enquête	16 - 18
3. Catégories d'analyse	18 - 19
4. Nomenclature	20
5. Structures des organisations domestiques	21 - 23
<u>Indicateurs sociologiques de la dépression : enquêtes par quartiers</u>	24 - 52
1. Treichville	24 - 28
2. Vridi	29 - 33
3. Koumassi	34 - 37
4. Marcory	38 - 45
5. Abobo-Avocatier	46 - 52
<u>Les classes dominées dans la récession : 1979-1985</u>	53 - 86
1. Les familles des artisans : influences de l'activité sur l'organisation domestique et réciproquement	53 - 60
2. Comment des manoeuvres supportent-ils la crise?	61 - 67
3. Des ouvriers "petits-bourgeois"?	68 - 72
4. Une classe moyenne très fractionnée : trajectoires et placements	73 - 86
<u>Conclusions provisoire</u>	87 - 99
1. Une variable en cache toujours une autre	87 - 89
2. L'espace social des fractions dominées à Abidjan	89 - 98
3. Translation et blocage	98 - 99
<u>Notes et références bibliographiques</u>	100 - 101